

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
DU 10 janvier 2019**

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

NOMS PRENOMS	PRESENCE
JANKY Eustase (Président)	P
Collège A – Commission Recherche Pôle Guadeloupe	
GEOFFROY Michel	P
GASPARD Sarra	P
GROS Olivier	P
SAINTON Jean-Pierre	A
Collège A – Commission Formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BILBA-BOURGUIGNON Ketty	P
COLLARD Martine	P
MERIL Alex	P
Collège A - Commission recherche Pôle Martinique	
DANIEL Justin	P
JOSEPH Philippe	P
SMITH RAVIN Juliette	P
ROUVILLAIN Jean-Louis	Procuration à M. DANIEL
Collège A - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
LAPOINTE Julien	P
JEHEL Louis	Procuration à M. LAPOINTE
ROOS Christophe	P
Collège B - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
ANTOINE-JONVILLE Sophie	A
CHICOT Pierre-Yves	A
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BOUDHAU Marlène	P
CLERGUE Manuel	P
LEMOINE Soazig	P
Collège B - Commission recherche Pôle Martinique	
L'ETANG Gerry	P
MAINGE Paul-Emile	P
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
DORVILLE René	P
MEZEN Chantal	Procuration à Mme GALY

SILPA Fabrice	P
Collège C - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
MATHOURAPARSAD	A
REMI Céline	P
Collège C - Commission recherche Pôle Martinique	
GALY Karine	P
JO Louis-Félix	Procuration à M. DORVILLE
Collège D - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
JACQUET Nathalie	Procuration à Mme REMI
Collège D - Commission recherche Pôle Martinique	
DESERT Gérald	P
Collège E - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
AZEDE Catherine	P
LETIN Grégory	P
Collège E - Commission recherche Pôle Martinique	
BERNADINE Jean-Marc	P
LARGEN Pascal	Procuration à M. ROOS
Collège F - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
COLLOT Moïse	P
Collège F - Commission recherche Pôle Martinique	
PELAGE Mirella	P
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BEHARY Franciane	P
VARDE Bruno	P
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
JEAN-BAPTISTE Pascale	P
METHELIE Nathalie	A
Doctorants - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
BEAUBRUN Frédéric	A
CESAR Tenissia	P
Doctorants - Commission recherche Pôle Martinique	
CLAUDE Jean-Philippe	P
GONFLON GROS-DESIRS Patricia	A
Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
AL WARRAK Karen (<i>Titulaire</i>)	A
PARVIN Nicolas	Procuration à M. GEOFFROY
BIABIANY Emmanuel	P
FERGE Ulrica	A
CHOLET Stéphane	Procuration à M. BIABIANY
DELESSY Marine	A

Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
AUDAR Alvin	P (suppléant Mme LAGUERRE)
GREDOIRE Jonathan	A
HARRIGAN Jackenson	Procuration à M. CLAUDE
PARUTA Frédéric-Guillaume	A
	Siège vacant
	Siège vacant
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
BENGOUBOU-VALERIUS Mendy	Procuration à M. GEOFFROY
MARTINEZ Dominique	A
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
DERUSSY Odile	A
ROQUELAURE Philippe	A
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Martinique	
MARIE-JOSEPH Pierre	A
QUENEHERVE Patrick	A
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
GROUGI Sophie	A
VENGETO Frédéric	A
Invités Pôle Guadeloupe (sans voix délibérative)	
VAILLANT Jean (Directeur ED)	A
Invités Pôle Martinique (sans voix délibérative)	
MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN Odile (VP Pôle Martinique - Invitée de droit)	P
BERHET Dominique (Directeur ED)	A

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du PV de la séance du Conseil Académique plénier du 22 novembre 2018 ;
2. Campagne d'emplois 2019 des enseignants-chercheurs ;
3. Cadrage sur les modalités d'emploi des post-doctorants ;
4. Contrat de recherche et développement relatif à l'état des connaissances sur le patrimoine culturel maritime de la Martinique (point ajouté)
5. Questions diverses.

(Début de la séance à 9 heures et 14 minutes)

M. le Président Eustase JANKY – Je pense qu'on va pouvoir commencer le premier conseil de l'année. Conseil que je voudrais productif et serein. La Martinique est-ce que vous nous entendez ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Bonjour, Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous. On vous entend très bien depuis la Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Très bien merci beaucoup. Bonjour à tous, bonjour chers collègues. Je disais que c'est le premier conseil de l'année, la première réunion de l'année, que j'aimerais être une réunion sereine, et productive. Et c'est l'occasion aussi pour moi de vous souhaiter une excellente année 2019, une année riche, une année belle, avec une excellente santé pour vous permettre de conduire vos projets, projets familiaux mais aussi projets professionnels. Nous commençons une nouvelle année universitaire et nous avons beaucoup de travail. J'aurais besoin de vous tous pour conduire notre université sur la voie du changement, le voie de l'amélioration, et pour faire la liaison, pour vraiment travailler en étroite collaboration. C'est le vœu intime du Président. L'université a des projets, il faut qu'on arrive à les mettre en place. Voilà, donc, nous allons commencer sans plus tarder. C'est un conseil qui en théorie ne devrait pas être très long. Nous avons très peu de points à l'ordre du jour. Mais il y a un point particulièrement important, c'est le deuxième, c'est la campagne d'emploi. Avant d'arriver à ce point, je vais vous demander si vous avez des questions diverses. Est-ce qu'il y a des questions diverses ? S'il n'y en a pas...Oui. Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Bonjour, je voudrais juste poser une question diverse, mais je ne sais pas si c'est le lieu. C'est sur les procédures et sur les fonctions des différents conseils. Parce que j'ai un problème sur l'ordre des décisions entre les différentes instances, notamment CFVU, CR.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que ce n'est pas vraiment le lieu pour traiter cette question. On va tout de même l'inscrire en question diverse.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je posais une question, si vous ne pouvez pas y répondre, on y répondra une prochaine fois.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense qu'il faudrait qu'on travaille sur cette question-là.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est juste parce que...j'ai relu plein de choses sur les statuts de l'université, et j'ai vu des choses que l'on n'a jamais appliquées.

M. le Président Eustase JANKY – Ok. S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer...

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, une question de Monsieur L'ETANG.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur l'ETANG.

M. Gerry L'ETANG – Je voudrais savoir s'il y aura un CAC restreint très prochainement ? A la faculté des lettres, nous avons des soucis de recrutement des contractuels; les dossiers ont été déposés début octobre, et nous souhaiterions savoir si vous avez consulté les dossiers pour statuer sur ces dossiers.
(Inaudible)

M. le Président Eustase JANKY – Ok, est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, c'est très bien....Oui, Monsieur LETIN

M. Grégory LETIN (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Question simple, est-ce que le quorum est atteint ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui. Voilà, donc, Monsieur DAVID est-ce que vous pouvez donner l'état du quorum, (M. David transmet hors micro au Président l'état du quorum en Guadeloupe) en ayant ceux de la Martinique, il y a 16 présents et 4 procurations. Est-ce qu'entre temps il y a des personnes qui sont arrivées en Martinique ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Oui, alors, Monsieur le Président, Madame (*inaudible*) va vous répondre...

Mme – Il y a Madame la VIP, Monsieur HARRIGAN qui donne procuration à Monsieur CLAUDE.

M. le Président Eustase JANKY –Alors, en tout combien de procurations ? Madame la VP ne compte pas dans le décompte des votants.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – nous sommes 16 à la Martinique dont 5 procurations.

M. le Président Eustase JANKY – Alors, 16 présents et 5 procurations c'est bien cela ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Oui, 16 présents et 5 procurations c'est bien cela.

M. le Président Eustase JANKY – 17 présents et 5 procurations. Monsieur Justin DANIEL est-ce que vous avez compté la VP dans les 17 ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Ah oui, donc, on l'a compté.

M. le Président Eustase JANKY – Non, non, il ne faut pas la compter.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Donc, cela fait 16 présents et cinq procurations, cela fait 21.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe ?

M. Jean-Charles DAVID (*Responsable Administratif*) – En Guadeloupe, il y a 16 présents, 3 procurations.

M. le Président Eustase JANKY – Présents et représentés. Voilà, donc, on a largement le quorum, on peut donc commencer le conseil. Le premier point de l'ordre du jour,

APPROBATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 22 NOVEMBRE 2018

M. Jean-Charles DAVID (*Responsable Administratif*) – Le PV est à l'ordre du jour, mais il n'a pas été transmis par la société chargée des transcriptions, qui accuse un retard important.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DAVID, il faudrait que vous vous rapprochiez de Monsieur le DGS. Nous payons très cher ces entreprises, et si l'entreprise n'est pas capable de faire son travail comme il faut, on en change. Si l'entreprise a accepté, cela veut dire que c'est son travail. Il faudrait maintenant qu'une semaine après qu'on ait le document, qu'on ait le temps de le relire avant de les diffuser. On n'acceptera plus cela, parce qu'après on aura deux procès-verbaux à lire, on va perdre du temps. Et on aura oublié ce qui a été dit la fois précédente. Vous n'y êtes pour rien. Je vais refaire la démarche auprès des responsables de l'administration. Je suis désolé, de ne pas avoir ce procès-verbal, et qui figure dans l'ordre jour. Le deuxième point : la campagne d'emploi 2019 des enseignants chercheurs.

CAMPAGNE D'EMPLOI 2019 DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS

M. le Président Eustase JANKY – On va commencer par le pôle Guadeloupe. Vous avez le tableau. Est-ce que vous avez des questions sur le tableau, sur les postes ? Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – J'ai juste une interrogation, je crois que j'ai déjà questionné sur le sujet. Donc là on a un tableau campagne d'emploi 2019, mais on a eu également un PV du conseil polaire de Guadeloupe qui nous a été envoyé par mail. Et en fait, j'ai été surprise de voir, je crois que c'était un prof, je n'ai pas regardé l'ordinateur, mais un poste de professeur, **numéro 8 (inaudible)** et le conseil de pôle en fait a décidé de ne pas l'ouvrir. Alors moi, ma question, c'est, est-ce que cela veut dire que le conseil de pôle qui n'ouvre pas un poste automatiquement cela ne va pas en CAC ou alors, je crois qu'on avait déjà posé la question, est-ce qu'on a quand même le droit de savoir qu'il y a un poste de professeur qui a été bloqué, et qui a un avis défavorable du conseil polaire. Mais, je trouve qu'on est en droit, en tant que membre du CAC, d'être au courant de ce genre d'information.

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce que le V/P Pôle peut prendre la parole sur cette question ?

M. Alex MERIL (*V/P Pôle Guadeloupe*) – Moi, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a eu un débat là-dessus. Les choses n'ont pas été acceptées, notamment du point de vue de la déontologie. Et le conseil polaire a décidé souverainement.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est le terme « souverainement » qui me gêne Monsieur le Professeur MERIL, si vous ne voulez pas que je vous appelle Monsieur le doyen.

M. Alex MERIL (*V/P Pôle Guadeloupe*) – Monsieur le vice-président me va très bien.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Non, Monsieur le Professeur c'est parfait.

M. Alex MERIL – Je ne vous répondrai pas.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – La question, Monsieur le Président, je m'adresse à vous, c'est est-ce qu'effectivement, nous, en tant que membre du CAC, où normalement, cela fait deux années, qu'on demande à avoir le bilan des postes et de savoir exactement quels sont les postes ouverts sur les différents pôles, moi je trouve qu'en tant que membre du CAC on devrait avoir un bilan qui avait une demande d'ouverture pour tel poste, pour tel professeur,

et que le conseil polaire a donné un avis défavorable. Au moins, comme cela on suit, et on suit les affaires et on suit ce qui se passe.

M. le Président Eustase JANKY – D'autre question ? Bien.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Monsieur DORVILLE.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Bonjour à tous.

M. le Président Eustase JANKY – Bonjour Monsieur DORVILLE.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J'aurais aimé savoir si vous avez une information concernant les emplois. Parce qu'il s'agit de postes d'enseignants chercheurs, et là on n'a pas d'indication de la composante.

(Discussions hors micro)

M. le Président Eustase JANKY – En fait, sur la Guadeloupe on a des tableaux un peu complets, il y a tout. On a l'avis des composantes, l'avis des laboratoires, et l'avis du conseil de Pôle. Donc, pour la Guadeloupe, il n'y a pas de souci. Madame REMI, allez-y. Est-ce que vous pouvez vous présenter justement parce que si on fait l'enregistrement...

Mme Céline REMI (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je ne comprends la question ou la remarque, puisque je suis en train de me demander à quel moment même moi, j'aurais reçu le document, dont on parle. Pardon ?

Mme – Le compte rendu qui est mentionné par Madame LEMOINE ?

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Tu l'as reçu, c'est Monsieur DAVID qui l'a envoyé à tout le monde avec les deux documents qui étaient à notre disposition pour ce CAC, c'était le PV polaire du conseil polaire, et l'annexe financière de la convention de recherche, c'est cela ? Moi, en tout cas, j'ai reçu un mail, et c'était adressé à tout le monde.

Mme – Mais ça (*inaudible*) nous sommes d'accord ? (*inaudible*)

M. Jean-Charles DAVID (*Responsable Administratif*) – Excusez-moi, juste une précision. Effectivement ces documents que je vous ai transmis dans l'attente des documents définitifs, je n'aurais pas dû vous les transmettre. C'est pour cela que je les ai retirés des pochettes que vous avez trouvées là aujourd'hui sur table. C'est un document polaire, pas un document, on va dire, central. Par conséquent, je l'ai retiré.

M. le Président Eustase JANKY – OK. Donc, s'il n'y a pas d'autre question on va...en Martinique, il n'y a pas de question ?

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Non mais, Monsieur le Président, je suis désolée d'insister, mais j'ai posé une question, j'attends une réponse.

M. le Président Eustase JANKY – Alors reposez votre question Madame LEMOINE...

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je demande s'il est normal que... On est en CAC, le CAC décide, effectivement pour l'université de ce qui est fait en campagne d'emploi. Est-ce qu'il est normal... je veux juste qu'on me dise si la Martinique fonctionne comme cela, et si la Guadeloupe fonctionne comme cela. Si vous me dites que c'est normal, eh bien, on a acté, etc. Mais je n'ai pas de réponse, je n'ai ni un oui, ni un non. Est-ce que c'est normal ? Est-ce qu'un poste demandé par certainement une des composantes, je ne sais pas laquelle, parce que c'est marqué PR 0238, retrait du poste PR 0238. C'est une des composantes du pôle Guadeloupe qui a demandé à ouvrir un poste. Le conseil polaire a décidé de le retirer de la campagne d'emploi. Nous sommes bien aujourd'hui en CAC plénier, qui décide de la totalité des postes ouverts à l'emploi. Donc, est-ce que vous actez le fait qu'un conseil polaire qui retire un poste d'enseignant chercheur, en fait, n'a pas le devoir d'avertir le CAC de ce fait ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GEOFFROY ;

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Monsieur le Président, je me permets de m'exprimer, en tant également que membre du conseil de pôle de Guadeloupe, puisque *le vice-président* a donné son point de vue sur la question, donc je ne reviendrai pas là-dessus. Je vais juste préciser que l'intervention de Madame LEMOINE pourrait laisser supposer qu'il y a eu une décision arbitraire du conseil de pôle ; alors que le conseil de pôle, puisqu'on a dit qu'on a retiré un emploi, comme si on avait pointé du doigt un poste et comme on n'en veut pas, on le balance. Ce qui s'est réellement passé, sans rentrer dans les détails, c'est que la procédure qui avait amené à la demande de publication du poste était entachée d'irrégularités, et qu'à ce niveau-là, on ne pouvait pas statuer sur une demande d'emploi, une procédure qui posait de graves problèmes. Donc, le vice-président, dans le cadre faisant de son contrôle, a demandé à son conseil son avis, et le conseil a voté et a donné son avis. Donc la procédure a dû s'arrêter là, parce que les choses n'ont pas été faites comme il le fallait. Et les responsables qui ont commis les erreurs en question ont été tout de suite contactés par le pôle Guadeloupe pour régulariser leur situation. Le problème c'est que les délais étant très courts, les choses n'ont pas pu continuer. Voilà, donc, on nous a déjà dit ici au CAC de ne pas faire remonter des choses qui ne sont pas règlementaires, donc, qui posaient problème. C'est exactement ce qui s'est passé au niveau du Pôle Guadeloupe. Et ce n'est pas plus compliqué que cela. Donc, il n'y a pas eu de rejet de poste, c'est juste qu'il y avait un problème, un problème sérieux

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur LETIN, Madame (*inaudible*)

M. Grégory LETIN (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Monsieur le Président, j'espère que vous pourrez me donner une réponse à cette question. Donc, la question est la suivante. Sur la proposition, la demande de publication de poste d'enseignant chercheur et en campagne de recrutement de 2019, (*inaudible*) pour lequel le conseil polaire a donné un avis favorable, il manque (*inaudible*) pour ce que vous présentez aujourd'hui, et un autre pour l'ESPE. Il y avait deux lignes pour l'ESPE avec un avis favorable, n° d'emploi 00 28 et numéro 00 41 qui n'apparaissent pas aujourd'hui dans la campagne d'emploi présentée en CAC.

M. le Président Eustase JANKY – C'est campagne d'emploi aux enseignants chercheurs. Les deux postes de l'ESPE ne sont pas des postes d'enseignant chercheur.

(*Discussions hors micro*)

Mme Laplaige – La commission pour la deuxième campagne de recrutement du second degré se fait au cours du mois de mars.

M. le Président Eustase JANKY – Donc on va...Madame avait demandé la parole.

Mme – Juste, Monsieur le Président, est-ce qu'il serait possible, pour les prochaines campagnes d'emploi que l'on dispose d'un tableau plus complet qui reprenne l'avis du laboratoire, l'avis du conseil de pôle, afin que le CAC s'exprime. Ainsi, on pourrait répondre à la question de Madame LEMOINE, et celle de Monsieur DORVILLE, aux remarques des deux collègues.

M. le Président Eustase JANKY – Je suis entièrement d'accord, et dans ce cas-là, il faudrait qu'on ait l'avis des composantes, l'avis des départements, des laboratoires et du pôle. Quand il y a eu une réunion la veille, comme on a là, le personnel administratif, ne peut pas travailler la nuit, pour pouvoir effectuer le travail. Il faudra procéder différemment. Pour l'avoir fait suffisamment dans les règles, nous avons l'accord des départements, et des laboratoires et des conseils de pôle. Le personnel administratif ne peut pas travailler la nuit, et nous avons reçu très tardivement, les informations venues du pôle Martinique. Voilà, donc, s'il n'y a pas d'autre question, on va voter sur le tableau de la Guadeloupe, campagne d'emploi 2019.



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ? 1

En Martinique ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Unanimité.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe, un vote contre. Merci beaucoup. On va passer au tableau de la Martinique. J'avoue que j'ai reçu beaucoup, beaucoup de courriers. Depuis hier, je suis...On a des courriers qui viennent des enseignants chercheurs, des courriers qui viennent des composantes, et j'aimerais savoir quelle est la méthodologie utilisée pour faire cette campagne d'emploi en Martinique ? Est-ce que quelqu'un peut me répondre ? Est-ce que la V/P Pôle pourrait me répondre ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Elle s'est absentée momentanément. Monsieur le Président, je peux simplement attester, en tant que membre du conseil de faculté, que les postes concernant la faculté de droit et d'économie, ça a été entièrement examiné par le conseil de faculté, nous avons aussi eu les conseils de laboratoires et des sections qui sont (*inaudible*).

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce que les départements ont eu leurs moyens, et que les directeurs de composante. Parce que justement, j'ai reçu les courriers, et j'aimerais savoir comment cela s'est passé.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Président, Monsieur l'ETANG.

M. Gerry LETANG (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je ne peux parler que de la faculté des lettres mais à ma connaissance, les choses se sont déroulées dans les règles.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Monsieur JOSEPH.

M. Philippe JOSEPH (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Merci Président. Je suis content d'être ici, puisque je suis du Pôle Martinique, je suis de passage chez vous. Mais en fait, je suis (*inaudible*). Il n'y a aucune...il n'y a pas eu de concertation. La plupart des départements n'ont pas été consultés, non plus les centres de recherches. Ils ont été tenus complètement en retrait pour la plupart. Donc, quand on dit que tout a été fait dans les règles, ce n'est pas vrai.

M. Justin DANIEL – Monsieur JOSEPH, je m'étonne que vous sortiez cela.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je reviendrai sur les explications qu'a données Monsieur GEOFFROY. C'est-à-dire que pour le retrait on l'a su, mais ce n'était pas contre le retrait. C'est juste que le retrait de ce poste de professeur en Guadeloupe, à priori, si j'ai compris, c'est parce que ça n'avait pas suivi les procédures, mais c'était en voie de l'obtenir. Donc, la question en fait puisqu'il y a deux intervenants qui disent des choses différentes, c'est quelle procédure a été réglementaire pour tel poste, et quelle procédure ne l'a pas été pour l'autre. Et, là, c'est si le conseil polaire est déficient, je suis désolé d'utiliser ce mot-là, dans ces cas-là, le CAC a son rôle à jouer.

(Discussions simultanées)

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je suis complètement étonné qu'on puisse parler de déficience quand il s'agit de biens publics.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Non, mais honnêtement...

M. Alex MERIL (*V/P Pôle Guadeloupe*) – Moi, je siège dans des instances nationales. Eh bien, quand ces instances nationales se prononcent, toutes les personnes concernées doivent sortir. Ça c'est la vérité. Maintenant, si vous dites qu'on est déficient, qu'on ne respecte pas la déontologie, ça c'est (*inaudible*).

M. le Président Eustase JANKY – Professeur GEOFFROY.

(Inaudible)

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Monsieur le Président, merci. Je comprends le souci de Madame LEMOINE de vouloir vérifier un certain nombre de pièces. Mais, le CAC n'est tout de même pas une instance de vérification administrative, donc c'est vrai qu'il faut s'assurer que les procédures en amont ont été respectées, et l'idée du tableau tel que le professeur DORVILLE a mentionné est certainement une très bonne idée pour vérifier que toutes les instances sont respectées et saisies. Mais nous sommes quand même élus pour des raisons pédagogiques, et scientifiques, donc, il faudrait quand même qu'on élève le débat, et qu'on discute des motivations pédagogiques dans l'intérêt des étudiants, et scientifiques dans l'intérêt de la recherche, de prendre telle ou telle décision. C'est pour cela qu'on est élu.

M. le Président Eustase JANKY – Ok. Si...

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) –Oui, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente veut s'exprimer.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANÇOIS-HAUGRIN, vous avez la parole.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Merci Monsieur le Président, bonjour chers collègues. Je me suis absentée, donc, je reviens dans la salle, et mes collègues m'informent qu'il y aurait une interrogation sur la régularité des procédures, si j'ai bien compris, concernant la campagne d'emploi. Ce n'est pas cela. Monsieur DORVILLE qu'est-ce que c'est ? Dites-moi.

(Discussions hors micro)

M. le Président Eustase JANKY – On n'entend pas. Monsieur DORVILLE, on ne vous entend pas.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je précisais à Madame la V/P pôle qu'on n'a pas parlé d'irrégularité. On a demandé juste à préciser quelles étaient les modalités pour la campagne 2019.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Les modalités pour la campagne 2019 ont été les suivantes. Il y a donc les décisions qui ont été prises, l'arrêté des décisions des conseils de composantes. Il y a eu des remontées de ces composantes qui ont été faites au niveau des services RH du pôle. Une présentation de ces éléments en conseil de pôle, qui l'a examiné, les membres du conseil de pôle ont examiné les propositions, les demandes qui ont été faites, et nous avons évoqué la campagne au niveau du service RH de l'établissement.

M. le Président Eustase JANKY – En fait, j'ai posé la question, parce que j'ai reçu un tas de courriers de mécontentement émanant des composantes et de certains collègues aussi. C'est bien pour cela que j'ai posé cette question. Je rappelle que quand on parle aussi de ces postes, il faut qu'il y ait un passage au niveau des départements, un passage au niveau des laboratoires, et une validation au niveau du conseil de pôle. Voilà donc, maintenant, si les éléments ont été faits, si les dossiers ont suivi le circuit normal, je pense qu'on peut discuter librement. Ce sont un peu ces reproches-là qui sont remontés à mon niveau. Monsieur CLERGUE ;

M. Manuel CLERGUE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Oui, Monsieur. Mais ce n'est pas trop le rôle du CAC, j'en conviens, de parler du budget et de moyens. Je suis quand même un peu étonné, à un moment où nous sommes dans une période de rééquilibrage des moyens, entre les deux pôles, de voir la publication de 7 postes pour le pôle Guadeloupe et 16 postes pour le pôle Martinique.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Monsieur ROOS souhaiterait s'exprimer.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur ROOS.

M. Christophe ROOS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Bonjour Monsieur le Président, bonjour chers collègues de Guadeloupe. Bonne année 2019 à tout le monde. (*inaudible*) ce qu'on appelle le redéploiement des postes.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur ROOS, est-ce que je peux vous interrompre deux minutes s'il vous plaît ?

M. Christophe ROOS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Oui, oui.

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce qu'on peut augmenter le son, parce qu'on ne vous entend pas bien en Martinique. Est-ce qu'il y a une possibilité d'augmenter le son ?

M. le Président Eustase JANKY – Là ça va mieux.

M. Christophe ROOS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Donc, je voulais juste voir si tout le monde a la même définition que moi, du redéploiement des postes. Pour moi, un redéploiement des postes c'est prendre, j'allais dire, transférer des postes des composantes riches vers les composantes pauvres, ou excédentaires vers les déficitaires ; transférer des postes ou des diplômes excédentaires ou riches vers des diplômes déficitaires ou pauvres. C'est un exercice qui est difficile, mais quelque part, c'est une chance notamment de postes, pour le pôle Martinique pour lequel cet état des lieux est vraiment (*inaudible*) nous le savons. C'est une chance, mais il faut que la méthode pour y arriver soit irréprochable, transparente, dans le respect des procédures et consensuelle. Je n'emploierai, pour ma part, aucun de ces adjectifs, concernant ce qui s'est passé au niveau de la Martinique. Je vous ai interpellé, je fais partie de ceux qui vous ont fait part d'un certain nombre de dysfonctionnements. Mais avant de rentrer dans les dysfonctionnements, j'aurais voulu poser une question simple. Le redéploiement, lorsqu'on fait un redéploiement, que ça soit entre pôles, que ce soit à l'intérieur d'un pôle, ce redéploiement doit être basé sur des clés de répartition, qui à mon avis, doivent être justes, et sincères. Je n'ai jamais vu aucune clé de répartition concernant le pôle Martinique concernant le redéploiement. On ne sait pas vraiment ce qui se passe. Alors ma question est simple. Est-ce qu'on pourrait m'éclairer sur le sujet ? Quelles ont été les clés de répartition ? En disant répartitions, je parle d'équations mathématiques, de tableaux Excel qui ont permis au Pôle Martinique de pouvoir conduire à un redéploiement juste, sincère, et pour qu'il n'y ait pas plus de tensions sur le pôle qu'il y en a déjà.

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce que quelqu'un peut répondre à cette question en Martinique ?

(Discussions hors micro)

M. le Président Eustase JANKY – Alors, moi, en ce qui me concerne, Monsieur ROOS, j'ai demandé effectivement qu'il y ait cette répartition des moyens. Déjà en inter-pôles, des composantes, comme vous l'avez bien dit, les plus riches vers les moins riches ; mais il n'y a pas que cela. Mais de répartir sur les filières vraiment en tension, qui ont vraiment un besoin. S'il y a un manque, il y a un besoin, par exemple, en physique-chimie, on ne dit pas qu'on va envoyer deux ou trois postes dans cette composante, mais les postes qui sont fléchés sur une autre matière, une autre discipline. Pour que les postes affectés soient aux bons endroits, et pas là où il n'y a pas de besoin. Quelque fois même, il y a un excédent d'enseignants. Donc, c'est ce que je souhaite, c'est que cette réflexion sur la meilleure allocation possible des postes soit menée au niveau des pôles, et après, en inter-pôles. Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – En fait, moi je pense que la répartition des moyens et du redéploiement des postes, cela se fait à différents niveaux. Il y a un redéploiement des postes qui se fait au sein des pôles, même au sein des composantes, et ensuite effectivement, vous l'avez déjà fait, Monsieur le Président, il y a des postes, effectivement qui « devaient être » divisés en deux temps, comme j'ai l'habitude de le faire, mis de côté, justement parce qu'effectivement on a identifié au niveau de l'université des besoins très importants, et vous faites le choix effectivement de mettre ces postes-là sur cela. Moi quand je regarde sur le site de la Martinique, en tout cas, vu juste avec le simple tableau que j'ai, c'est le seul document que j'ai à ma disposition, c'est que je trouve qu'ils auraient pu (*inaudible*) de faire un redéploiement de postes au niveau polaire. Puisque je vois pleins de postes qui étaient dans une ancienne section, qui repassent dans une autre section. C'est un redéploiement de poste. Même si c'est toujours un...

M. – Comme en Guadeloupe.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Non, en Guadeloupe on a fait quoi ? On n'a pas fait mieux. Donc voilà, est-ce que ce redéploiement de poste, parce que c'est cela des petites pistes, mais les enseignants chercheurs et les équipes de recherche, et que quand vous changez de section, souvent, il y a de fortes chances que vous changiez également de département, et ensuite, également d'équipe de recherche. Donc, est-ce que ce n'est pas cette crispation, je dirais qui a été sur le pôle Martinique du fait qu'il y ait eu des changements de section ? Est-ce que ces changements de section sont justifiés ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GEOFFROY.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, pardon.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Non, non, je laisse la parole au collègue.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – La VIP pôle veut s'exprimer.

M. le Président Eustase JANKY – Oui, allez-y.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*VIP Pôle Martinique*) – Alors, je réponds d'abord Monsieur le Président. Vous m'avez dit que vous avez reçu des audiences de beaucoup de personnes du pôle Martinique concernant la campagne d'emplois. Moi, je n'ai rien reçu. Sur le pôle, vous n'avez rien retransmis. Je pense que la première chose aurait été que vous puissiez m'en informer et me transmettre les éléments, puisqu'il s'agit d'éléments concernant le pôle Martinique, de doléances concernant le pôle Martinique. Donc, je crois...

M. le Président Eustase JANKY – Madame la vice-présidente...

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*VIP Pôle Martinique*) – Vous pouvez me dire que j'ai des éléments, que j'ai des informations, pour pouvoir effectivement, échanger avec vous. Puisque, je suis, je suppose, votre interlocutrice privilégiée en vertu des statuts de l'université ...

Sur toutes les affaires qui concernent le pôle Martinique. Ça c'est une première chose. Donc, je pense que vous allez le faire, puisque vous n'avez pas eu le temps de le faire. Je peux comprendre aussi (*inaudible*). Nous sommes tous pris par les urgences qui s'accumulent un p'tit peu partout. D'autre part, les éléments concernant la campagne d'emplois. Nous avons procédé en concertation. Il y a eu des réunions de...plusieurs réunions de doyens et directeurs de composantes, pour que nous puissions effectivement, évaluer les possibilités de déploiement et de redéploiement des postes entre les composantes, et également les possibilités d'échange de postes entre composantes. Nous avons également fait un travail très lourd de recensement des postes sur le pôle Martinique, mais également de définition des chartes d'enseignement et également, de ratio étudiant (*inaudible*) et des enseignements dispensés au sein des composantes. Sur la base de ces éléments et sur la base des demandes qui ont été remontées aux composantes, notamment, en ce qui concerne le redéploiement des postes universitaires, sur la base des placements qui ont été réalisés, par ces composantes, et sur la base des décisions qui ont été prises au premier conseil, et puis surtout au deuxième conseil de pôle qui a été décliné en ce qui concerne les redéploiements et les échanges de postes, sur la base des propositions qui ont été faites et de la hiérarchisation qui avaient été réalisée par les composantes, notamment, par les composantes universitaires, les postes ont été attribués, et ils se retrouvent dans la campagne d'emplois que nous avons à évaluer aujourd'hui. Et voilà. Donc, je pense également qu'avant de vous

solliciter, Monsieur le Président, les enseignants-chercheurs peuvent...les enseignants, les enseignants chercheurs ou toute personne qui se posent des questions concernant le Pôle Martinique devrait d'abord passer par le vice-président de pôle pour permettre, au vice-président de Pôle de répondre. Ces personnes pourraient mettre en copie le vice-président de pôle dans les mails qu'on vous envoie. Parce que je prétends savoir ce qui se passe sur le Pôle Martinique. Si je ne sais pas ce qui se passe sur le Pôle Martinique, comment voulez-vous que je travaille ?

M. le Président Eustase JANKY – Bien Monsieur JOSEPH...

M. Philippe JOSPEH – Président, on est dans un exemple de palabres inutiles que je qualifierais d'importance. Je vais prendre des exemples, parce que je suis quelqu'un (*inaudible*) et les gens qui sont là ne pensent pas être expert de l'université, et encore moins à la recherche. Et je prends mes responsabilités, et les gens qui sont là, savent bien à qui je m'adresse. Je m'adresse ici, comme je pourrais m'adresser à eux, (*inaudible*) Deux exemples Président. Parce qu'on parle beaucoup, mais je voudrais bien qu'on me montre, sur quels critères, quel état (*inaudible*) a-t-on défini qu'un poste ira là, qu'un poste ira par-là etc. A mon avis, cela relève presque de la magie, pour ne pas dire autre chose ; ou cela relève aussi du copinage. Je peux aider un copain, je peux enlever un poste là où je n'aime pas, je donne à une autre personne. Je prends deux exemples, Président. Premièrement, un exemple qui est intéressant, c'est le poste de PR de géographie, c'est-à-dire la section 23, le poste 582, alors c'est un poste singulier qui a été transféré de la géographie vers l'espagnol. Je rappelle que (*inaudible*) *anciennement* parce qu'il y a de l'arbitraire, non seulement au niveau de la composante LSH, et aussi de en général. Donc, Monsieur FOOSTING est en détachement sur ce poste, il revient sûrement l'année prochaine. Je ne vois pas comment on peut récupérer un poste, et le transférer en espagnol sans qu'il y ait eu de concertation. Le directeur du département n'est pas au courant, etc. Donc, il ne faut pas me parler de répartition comme si les choses se faisaient normalement. Il faut arrêter cela. Deuxièmement, le poste de littérature était en neuvième section, est passé à l'ESPE bizarrement. Le directeur de département n'a pas... il n'y a pas eu de concertation, il n'y a rien eu, il n'y a pas de discussion. Parce que c'est l'exercice privilégié, notamment, dans ce genre de composante, c'est la retraite. Voilà, voilà des exemples qui montrent qu'il y a un problème et que personne ne pourra, ici, nous donner des éléments montrant de façon pertinente, de façon scientifique que des postes ont été aux endroits où on pouvait les mettre. Je propose Président que nous puissions analyser, dans cette situation compliquée, poste par poste, pour qu'on puisse éclaircir tout cela. Et je suis très étonné, je comprends pourquoi certains de mes amis du DSI sont un peu inquiets, puisque les postes qui ont été cédés, soi-disant, par ces postes anciennement des postes section 5, 4 et 1, ont été cédés de façon régulière, en entendant Monsieur DANIEL, ...hein... (*inaudible*)

(Discussions hors micro)

M. Philippe JOSEPH – Non, je parle du DSI. Monsieur DANIEL a dit que ces postes qui ont été cédés au DSI, ce sont des postes qui ont été cédés de façon régulière. Il a dit cela au départ. Mais, il me semble que je ne vois pas qu'au niveau du DSI qu'il y ait eu des réunions suffisamment pertinentes pour que les distributions soient celles que nous avons là. Donc, ces éléments prouvent quand même qu'il y a un problème dans la façon de gérer les affaires, et qu'il y a plus de l'arbitraire qu'autre chose. Voilà Monsieur le Président.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, puisque j'ai été interpellé, je vais apporter des précisions. Je crois que j'ai été très clair. Quand je m'exprime, je choisis des mots de façon que je sois compris. Je n'ai jamais, et l'enregistrement tiendra lieu de preuve, je n'ai jamais parlé des DSI. J'ai simplement parlé de la procédure de publication des emplois concernant ma composante, et j'ai été très clair là-dessus.

(Discussions simultanées)

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je ne m'engage pas pour les autres composantes. Il faut que les choses soient précisées dans le PV de ce côté-là. Voilà, donc, ceci étant dit, Monsieur DORVILLE souhaite s'exprimer.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE, et puis après, on va passer...on va voir les postes l'un après l'autre. Monsieur DORVILLE.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Merci Président. Je vais reprendre les remarques de la collègue, et dire que si nous devons prendre une décision, *(inaudible)* Qui est affecté, qui sont affectés sur les *(inaudible)*...j'apprends que le poste PR 582 est le poste sur lequel est le collègue FOOSTING; j'ai eu le collègue FOOSTING, il y a trois mois, et il m'a indiqué effectivement qu'il avait l'intention de reprendre son poste. Je trouve cela grave, puisque l'année dernière nous avons un collègue Madame YAMINA Aimene de son nom, pour lequel il y a eu tout un *(inaudible)*. Donc, effectivement, ce n'est pas de ceux qui envoient une ligne et qui se cachent ; je préfère attendre une réunion quand tout le monde est présent, on peut dire les choses de vive voix et puis en discuter.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Effectivement, je dois dire qu'il n'y a pas eu de concertation. *(inaudible)*. Il en est pour preuve le poste de *(inaudible)* sur lequel est arrêté ce poste. Plus généralement, je reçois, un mail du directeur de l'IUT ce matin, qui m'envoie tous les documents sur le conseil de pôle. Donc, j'écoutais religieusement, mais en même temps, je tiens... Et je me rends compte notamment, qu'il y a un poste au DSI, le pire, sur lequel est un maître de conférences associé.

(Discussions simultanées)

(Discussions inaudibles)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Mais moi, je n'ai pas d'information, je n'ai pas d'information. Effectivement, moi je le dis, il y a un problème de concertation, et Odile, je te l'ai dit, de vive voix, à plusieurs reprises. On fait des petites combines, on fait des petites *(inaudible)*. sans *(inaudible)* Je prends un exemple simple. On a présenté un tableau, le tableau qui est présenté aujourd'hui, est totalement incompréhensible. Il est incompréhensible. Parce que je reçois, ce matin le directeur de l'IUT qui me donne un tableau qui est bien indiqué redéploiement de postes. Il y a bien un redéploiement de postes. Où sont ces postes ? Donc, il y a bien eu redéploiement de poste. Et je me rends compte que sur la feuille de redéploiement de poste apparaît...des composantes, qui obtient deux postes, un poste de PR et un poste de *(inaudible)*. Il me semble que le redéploiement de postes, il s'agirait de donner des moyens aux composantes, aux diplômés, aux disciplines, aux départements déficitaires. Donc, c'est dommage que l'intégralité des membres du CAC n'ont pas eu ce document, parce que moi, j'ai ce document. Si vous voulez, je peux le faire passer. Moi je ne crois pas ce genre de choses. Donc, moi, je demande aux membres du conseil de distinguer les postes qui sont issus du redéploiement de poste, et les postes qui ont été demandés à publication *(inaudible)*. Parce que je constate que PR 582 est le PR sur lequel est recruté le professeur FOOTSING, est affecté le professeur FOOTSING ; il n'est pas question de publier ce poste. Et je le dis à tous. Merci.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Il y a plusieurs personnes qui veulent s'exprimer.

M. le Président Eustase JANKY – Je vais donner la parole une dernière fois à ceux qui ont levé la main, et après on passe à l'analyse des postes l'un après l'autre.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Il y a Monsieur LAPOINTE, Monsieur MAINGE et Monsieur DESERT. Ce sont les trois dernières personnes et après on passe à l'examen des postes.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Monsieur LAPOINTE.

M. Julien LAPOINTE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Merci Monsieur le Président, bonjour à tous. Je voudrais confirmer les dires de Monsieur DANIEL sur la procédure de la publication des postes à la fac de droit. Les trois postes effectivement ont suivi la procédure régulière. Il n'y a eu aucun problème. Moi, ce qui me pose souci c'est le redéploiement comme l'a dit Monsieur DORVILLE ; Il y a deux des postes publiés, sur le tableau du pôle Martinique, qui sont actuellement rattachés au département de l'IUT, les deux derniers. Le MCF 307, et le PR 0001. En conseil de faculté, puisque j'ai la chance d'être élu en faculté, donc, je peux faire (*inaudible*). le règlement ; nous avons effectivement décidé de remettre dans le tronc commun un poste de professeur de droit privé en section 01. Le poste 00 01 qui figure sur le tableau, comme l'a dit Monsieur DORVILLE, est occupé, pour moitié par un MCF associé d'IUT, et pour l'autre moitié par un professeur associé (*inaudible*). de renouveler les emplois d'affectation cette semaine.

(Rires)

(Discussions simultanées)

M. Julien LAPOINTE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Si demain on les publie, cela veut dire que...

(Discussions simultanées)

M. Julien LAPOINTE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) –Donc certes, s'il est publié, (*inaudible*).mais on va voter contre pour conserver notre associé, donc, il faudra le mettre ailleurs. Concernant le poste MCR307, j'apprends ce matin, que ce poste est mis en recrutement en DSI. En tant que directeur de département, je ne suis même pas informé que ce poste est pris à la fac de droit pour aller ailleurs. Je l'apprends là. Effectivement, ce poste n'a pas été demandé à la publication, donc, cela ne pose pas un problème majeur qu'il soit publié ailleurs, le souci, c'est qu'il n'y a pas de concertation. On apprend en conseil académique que les supports qu'on a dans certains départements, passent à d'autres départements, (*inaudible*).sans qu'on soit au courant. Donc, c'est cela qui me pose un problème. On est peut-être tombé d'accord pour un poste de professeur, ça ne pose strictement aucun problème. En revanche, le conseil de faculté n'a jamais statué sur le poste de maître de conférences qui va ailleurs. Le poste de professeur, ça c'est vrai qu'on accepte de le donner. On n'a jamais discuté au niveau de la faculté des postes (*inaudible*). Merci Monsieur le Président.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Monsieur MAINGE.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MAINGE, oui.

M. Paul-Emile MAINGE (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Bonjour à tout le monde. En fait, je m'exprime juste pour dire que les postes qui sont demandés de la part du DSI, sont conformes à ce qui a été remonté par le conseil de DSI.

(Discussions simultanées)

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) –Monsieur DESERT.

M. le Président Eustase JANKY –Monsieur DESERT.

M. Gérald DESERT (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Alors, je n'ai pas encore compris, Monsieur le Président, sur certaines choses, certaines valeurs. Vous parliez aujourd'hui de sérénité, et je constate l'animosité de certains propos. Par rapport à ce que j'ai entendu, et ce que je sais plus ou moins, je n'aime pas rentrer dans les combats sans bâton, mais quand même, il faut relativiser les choses, Monsieur le Président. Certains professeurs qui prétendent, je dirai, avoir la clé de répartition et compagnie, et qui prétendent donner des leçons, certains professeurs je constate qu'ils ne participent pas à certaines réunions depuis plus de deux ans, ne participent au conseil de pôle ; ils ne sont plus directeurs de départements, par exemple. Mais pour venir sur le poste de Monsieur FOOSTING, on en parlait à l'instant, il semblerait, qu'il ait eu, bien évidemment en consultation un conseil de pôle sur cette affaire, et que dans ce département, il y en a qui partent à la retraite, je le rappelle et que le poste de Monsieur FOOTSING pourra être récupéré. Donc, c'est *(inaudible)*.sur cette affaire. Alors, pour pouvoir parler du ratio par exemple, on a constaté que dans ce département, où il n'y a plus d'étudiants et énormément de postes. Alors, Monsieur le Président, nous attendons une réponse dessus.

M. le Président Eustase JANKY – Il y avait une dernière personne.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Une demande de parole, mais je ne sais pas s'il va passer.

M. le Président Eustase JANKY – Non, non, j'avais dit trois demandes de parole, et puis on voit les postes l'un après l'autre.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – D'accord.

M. le Président Eustase JANKY – La dernière personne parmi les trois qui avaient demandé la parole.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Il n'y a plus personne, mais Madame la vice-présidente, puisqu'il y a beaucoup...

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Monsieur Justin DANIEL, j'avais dit trois personnes, on a identifié trois personnes, il faut qu'on avance. Après il y aura d'autres personnes encore. J'ai dit trois personnes et on était d'accord. Maintenant, vous donnez la parole à la dernière personne des trois, et on voit les postes l'un après l'autre.

(Discussions simultanées)

M. – Je fais partie des trois personnes. Nous nous sommes battus pour que l'IUT ne fasse aucune demande. *(inaudible)*.par rapport au nombre d'étudiants, IUT et bien d'autres. *(inaudible)*. Le conseil d'administration, je ne vais pas dire à mes collègues *(inaudible)*.On perd nos moyens. On n'a rien demandé, mais on en perd.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Bien, donc, on va voir les postes. mais je voulais, juste avant de commencer les postes l'un après l'autre, vous dire que moi, comment je vois la répartition déjà au niveau des pôles, la répartition se fait, effectivement des composantes, les plus dotées vers les moins dotées ; les composantes qui sont en difficulté, surtout qu'au niveau des composantes en difficulté, il y a un nombre d'étudiants suffisant, surtout en augmentation ; et puis, au sein des composantes mêmes, par discipline, parce qu'il y a des disciplines au niveau des composantes qui n'ont pas forcément besoin de moyens, alors qu'il y a d'autres qui ont-elles-mêmes besoin de moyens. Donc, c'est cela qui est pour moi, particulièrement important. On ne peut pas mettre des postes dans une composante en difficulté, mais dans une discipline qui n'a pas de problème. Et c'est cela le problème. Parce que nous savons que dans certaines composantes, il y a une composante bien précise, où il y a quelqu'un qui fait 135 h au lieu de 384, un qui fait 170 h au lieu de 384, c'est un peu gros quand même. Et je pense qu'il faut faire attention à cela, ne pas mettre de nouveau les enseignants dans ces filières, dans ces disciplines, où il y a déjà les collègues qui sont en sous-effectif. Ils ne font même pas la moitié de leur service. Voilà, donc, on va passer au poste de DE, le poste de droit public, économie gestion et histoire. On va voir les trois postes ; Droit public, économie gestion. Est-ce qu'il y a des questions sur ces postes ? Madame LEMOINE ?

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Moi, ça me chiffonne toujours quand je vois pour un poste de professeur l'alinéa 46-3. Cela veut dire que c'est une personne qui n'a pas besoin d'être qualifié prof pour postuler.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Alors, madame LEMOINE...

(Discussions simultanées)

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je sais bien, puisque cela existe.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je vais apporter immédiatement la précision. Il s'agit donc, d'un emploi 46-3 contingenté, qui a fait l'objet d'un accord, (*inaudible*). le conseil académique qui avait besoin de cela dans le cadre d'un échange pour pouvoir (*inaudible*). Monsieur LARCHER ; Donc il y a aussi cela de côté-là. Si le ministère a déjà donné son accord, pour ce (*inaudible*). l'application (*inaudible*).

M. le Président Eustase JANKY – Effectivement, pas de problème. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur (*inaudible*).

M. – Oui, Monsieur le Président. Est-ce que nous pourrions avoir les laboratoires d'affectation, s'il vous plait ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Alors, ça aussi ça a été au sein de la composante. Donc, des laboratoires d'affectation le poste sera domicilié (*inaudible*). ou a été, également le poste d'économie. Le poste de gestion (*inaudible*).

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Ok. Donc, s'il n'y a pas de question, on va voter sur ces trois postes qui ne nous posent pas de problème.



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ? 7

En Martinique ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Unanimité.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe ? Combien de contre ? Est-ce qu'il y a des procurations ? Vous avez des procurations ? Il y a 7 votes contre en Guadeloupe. Ok. Donc, on passe à la composante suivante. LSH, le poste d'anglais, littérature, d'histoire, Sur le poste d'histoire, est-ce qu'il y a un problème ? Pas de souci, pas de question ?

M. – Est-ce qu'on peut voter poste par poste ?

M. le Président Eustase JANKY – On va voter poste par poste.

M. – On aurait aimé avoir le laboratoire du poste d'histoire.

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce qu'on a le laboratoire pour le poste d'histoire ?

M. – En AIHP-GEODE

M. le Président Eustase JANKY – Pas de question ? On va voter. On va voter, s'il n'y a pas de question en Martinique. Le vote d'histoire. Qui ne prend pas part au vote ?

M. – C'est lequel, c'est le premier poste ?

Mme – le n°208.

M. le Président Eustase JANKY – 208. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? En Martinique ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Unanimité.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe ? Un, deux, trois quatre....

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Un vote contre en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Combien ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Un contre en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Un contre en Martinique. Il y a 5 contre en Guadeloupe.

M. – S'il y a des procurations...

M. le Président Eustase JANKY – Qui est-ce qui a des procurations ?

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Je n'ai pas compris, c'est +2 tout à l'heure, + 2 là aussi. En fait, il y a deux collègues de la Guadeloupe qui ont des procurations, qui ont voté tout à l'heure, et ils ont levé deux doigts, les deux mains, pardon. Alors, là, je n'ai pas compris, et qui ont voté aussi (*inaudible*). Je vous prie de m'excuser.



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ? 8

On passe au suivant : Langue et littérature anglosaxonne. Le laboratoire ? Monsieur Justin DANIEL c'est bien le Crillash ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Juste une information, mais on peut supposer. Monsieur le Président, juste deux minutes. (*inaudible*).

M. le Président Eustase JANKY – Je pense qu'il faut effectivement connaître de labo, surtout que là, après toutes les questions de ce matin, j'aimerais bien qu'on prenne les précautions.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Si je peux me permettre une petite question, c'est qu'on complète, le labo, et après on procèdera au vote.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Non, non, on va perdre du temps. C'est le Crillash tout cela.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Oui, c'est le Crillash.

M. le Président Eustase JANKY – On continue. Alors, est-ce qu'il y a un problème sur ce poste ? On va voter.



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ? 9

En Martinique ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Un contre.

M. le Président Eustase JANKY – Un contre. En Guadeloupe ?

M. – 7

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Deux contre en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Deux contre en Martinique, et 7 en Guadeloupe. 7+2=9 contre. Le poste suivant, là c'est le poste de PR. Langue et littérature orale espagnole. Y a-t-il des problèmes ? Monsieur GEOFFROY ?

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Ce n'est pas un problème, mais c'est une réaction, parce que tout à l'heure il y a une discussion qui a été entamée. Monsieur JOSEPH a pris la parole sur ce poste, et Monsieur DESERT également. Et Monsieur DESERT a parlé, je crois de nombre d'étudiants en géographie, mais je crois qu'il faut surtout considérer que c'est un poste de professeur d'université sur lequel est assis un collègue qui est en poste donc à l'UA, Monsieur FOOSTING qui est en détachement qui revient dans 11 mois, en délégation qui revient dans 11 mois. La retraite qui a été évoquée concernant la collègue de géographie n'a pas lieu dans 11 mois, mais après. Donc, de toute façon, si Monsieur FOOSTING revient, il faudra bien trouver un poste, on ne pourra lui donner celui de Madame PAGNEY, puisqu'elle sera encore en poste.

Mme – Oui, mais... (*inaudible*).

(*Discussions simultanées*)

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Deuxièmement, ce sont des postes du pôle Martinique, donc, les deux collègues sont du pôle Martinique. Et deuxièmement, toujours sur les faits, puisque je n'ai pas le nombre d'étudiants inscrits en géographie, ou inscrits en espagnol, donc, je ne peux pas clairement faire de comparaison. Mais ce que je peux comparer, c'est qu'il y a deux Masters de géographie qui ont des étudiants. Donc, deux Masters qui fonctionnent, deux Masters différents de géographie qui fonctionnent, et on veut prendre un poste de professeur de géographie, le mettre dans une discipline qui n'a pas de Master. Puisqu'il y a un Master d'études culturelles, qui a d'ailleurs défrayé la chronique il n'y a pas si longtemps, mais c'est un Master qui réunit plusieurs disciplines littéraires. Donc, moi, je trouve que cela n'a pas de sens, de prendre un poste sur lequel il y a un collègue, qui n'est donc pas prêt de partir, de muter, ou de partir à la retraite, et pour le mettre, en plus vider une discipline qui a deux Masters qui fonctionnent, d'un poste de professeur. Je ne trouve pas cela normal, et donc, en tant qu'élu du conseil académique, moi je voterai contre.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Oui, Monsieur l'ETANG.

M. Gerry L'ETANG (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Je rappelle au département d'espagnol, que nous sommes passés de deux PR à un PR. Donc, là, il y a un manque criant.

(*Discussions simultanées*)

M. – Il n'y a pas de Master. Il y a un Master ?

M. – Il y a Madame (*inaudible*) qui partira à la retraite. Donc, pourquoi toucher à un poste sur lequel il y a un collègue (*inaudible*).

(*Discussions simultanées*)

M. GEOFFROY – Et lorsqu’il reviendra, le poste de madame PAGNEY ne sera toujours pas vacant. Donc moi, j’invite le conseil à voter contre.

M. le Président Eustase JANKY – Bien.

M. – Et même quand Madame PAGNEY partira en retraite, il n’y a plus qu’un professeur (*inaudible*).

M. le Président Eustase JANKY – Bon, on va....

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Monsieur FOOSTING est encore en détachement, donc vous avez pu avoir Monsieur FOOSTING, cela n’engage que vous, les propos que vous dites ; On n’est pas censé savoir. Monsieur FOOSTING n’a envoyé aucun élément officiel sur ce point. D’autre part, il faut dire qu’en Martinique, il y a un certain nombre de postes de professeur qui sont vacants encore. Donc, on pourra toujours trouver le moyen, si on veut travailler en bonne intelligence, on trouve toujours le moyen de travailler en bonne intelligence. Et j’en profite pour dire que je déplore les attaques infondées, que vous avez proféré Monsieur DORVILLE, à mon encontre, encore aujourd’hui. Cela s’était fait dernièrement, dans une précédente réunion. Vous agitez un document de travail du conseil de pôle en disant que le directeur de l’IUT vous a confié tous les documents du conseil. C’est bien malencontreux, c’est un document de travail du conseil avec des propositions. En aucun cas, il ne s’agit d’un document....

(Discussions simultanées)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Monsieur DORVILLE, c’est un document que nous avons travaillé au sein du conseil, et c’était des propositions. Donc, on connaît le document. Je l’ai dit que c’est un redéploiement de poste.

(Discussions simultanées)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – A quel moment ce document a-t-il été construit au niveau du service RH de la Guadeloupe pour mise en œuvre au niveau des documents du CAC ? A aucun moment. Ce document n’a pas été voté.

(Discussions simultanées)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – J’étais au conseil, vous n’y étiez pas. Ce document n’a pas été voté, Monsieur DORVILLE. Alors, avant de parler, assurez-vous de ce que vous dites. Revenez-vers moi. Vous dites justement, que vous souhaitez que les choses soient faites en toute clarté. Alors, justement, ne venez pas dans ce conseil académique sans vous être assuré des choses. Venez me parler Monsieur DORVILLE. Je suis la vice-présidente de ce pôle. Venez me parler. Mais n’arrivez en CAC et par derrière, en soumettant un document qui n’a, à aucun moment été validé en conseil.

(Discussions simultanées)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président

(Discussions simultanées)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – comme j'ai été pris à partie par Madame...

(Discussions simultanées)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur DANIEL comme j'ai été pris à partie par la VIP Pôle, à qui pourtant, dans les yeux, dans le bureau, je lui ai toujours dit les choses clairement, elle a toujours fait à sa tête. Il n'y a aucune transparence sur le pôle Martinique.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN – C'est faux.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Votre gouvernance est pire que celle de l'ancien vice-président du pôle Martinique.

(Rires)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Non, c'est vrai, et vous êtes une langue de vipère. Vous lancez partout que j'ai trahi. Vous êtes une langue de vipère. Alors que je vous ai dit clairement les choses.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – S'il vous plait....

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je vous ai dit clairement les choses, Madame la VIP Pôle, ce n'est pas une façon de fonctionner sur le pôle. Il n'y a aucune transparence. Vous avez donné dans le cadre du redéploiement de postes, deux postes à la *(inaudible)*. Je ne peux accepter cela. L'ancien vice-président du CA que je suis ne peut accepter cela. On n'a jamais travaillé dans ce sens. Donc, vous avez décidé de faire votre marché, libre à vous. Nous n'avons jamais été sollicités. Les membres de la communauté universitaire, on n'a jamais été sollicités.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – S'il vous plaît Monsieur DORVILLE, s'il vous plaît Monsieur DORVILLE.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur DANIEL, le président ne m'a pas arrêté, vous m'arrêtez ?

(Rires)

(Discussions simultanées)

(Rires)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Le climat serein c'est qu'il y ait un échange. Madame la VIP pôle fait son petit marché avec les... *(inaudible)*.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DORVILLE....

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Elle le sait... Mes propos n'engagent que moi, vous pouvez porter plainte, il n'y a pas de problème.

M. le Président Eustase JANKY – Ecoutez, on va avancer.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Vous le savez, et je vous l'ai dit Madame la V/P pôle, plusieurs fois, les yeux dans les yeux. Parce que moi, je ne parle pas dans les couloirs. Je parle en réunion.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, on va continuer.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – On va continuer

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je crois que le conseil académique n'est pas le lieu...

M. le Président Eustase JANKY – Voilà, justement, on continue.

(Discussions simultanées)

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Monsieur DESERT souhaite s'exprimer.

M. le Président Eustase JANKY – Soyez rapide Monsieur DESERT, parce qu'on prend du retard. Soyez rapide.

M. Gérald DESERT (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Tellement rapide que pour mémoire, le poste d'espagnol de PR avait été transféré sur le poste de Corinne MENCE-CASTER à une époque par le Président SAFFACHE. Donc, je rappelle, me semble-t-il que cette négociation de *(inaudible)* est une négociation de bon procédé. Donc...

M. Philippe JOSEPH – Monsieur le Président, le département d'espagnol a récupéré les trois postes de géographie, et je me demande s'ils ne veulent pas récupérer tous les postes carrément ? Dans le grand marché, comme dit Monsieur DORVILLE.

M. le Président Eustase JANKY – Ecoutez, bien, on va continuer. Merci. Merci pour vos interventions. On va continuer Monsieur MERIL.

M. Alex MERIL (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Je suis quand même surpris d'apprendre que le poste de MENCE-CASTER a été transféré à Monsieur SAFFACHE comme professeur, si j'ai bien compris. Or je suis étonné, je sais qu'au niveau de la loi que Monsieur SAFFACHE aurait été nommé Professeur des universités, parce qu'il était président de l'université. Et sa nomination en tant que Professeur a beaucoup trainé pour les raisons que nous connaissons. Je suis surpris qu'il puisse occuper d'une manière quelconque le poste de MENCE-CASTER. Et il me semble qu'il vient d'un poste de professeur *(inaudible)* comme président d'établissement

M. le Président Eustase JANKY – Bien, c'est déjà réglé ce problème-là. On ne va pas revenir sur le passé. On avance. On va voter sur le poste. Le poste de PR.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Donc, c'est l'ouverture du poste ? Pour l'ouverture ou pas ?

M. le Président Eustase JANKY – Voilà, la question est pour l'ouverture du poste....

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – 582.

M. le Président Eustase JANKY – 389.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – 582.

M. le Président Eustase JANKY – 582. Est-ce qu'on est pour l'ouverture de ce poste ? Poste numéro 582 ?



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ? 5

Qui vote contre ? 28

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – 4 abstentions à la Martinique. Et 11 votes contre. Donc 11 contre et 4 abstentions.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe ? 17 contre en Guadeloupe et une abstention. Cela fait 28 contre. C'est non. Et le poste suivant, le poste 366 sur la communication. Est-ce qu'il y a des questions, des problèmes sur ce poste-là ?

M. – Le laboratoire toujours ?

M. le Président Eustase JANKY – le laboratoire ? C'est toujours le Crillash ? M. DANIEL ;

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je n'ai pas de document sur les deux Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Donc, c'est un peu dommage. C'est pourquoi que j'avais dit qu'il faut que les documents passent par les départements, par les laboratoires, avant d'arriver au conseil, sinon on n'aurait pas eu ce problème-là maintenant.

M. – Oui, c'est le Crillash.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CLERGUE.

(Discussions simultanées)

M. Manuel CLERGUE (*Commissions formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Monsieur le Président, rassurez-moi quand même, les conseils de laboratoires se sont prononcés sur ces publications ?

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Elle a dit que oui, la V/P Pôle.

M. le Président Eustase JANKY – Effectivement, si j'écoute la V/P pôle, ça s'est passé en conseil de laboratoire.

(Discussions simultanées)

Mme Soazig LEMOINE (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – De toute façon, Monsieur le Président, on a déjà voté sur les profils et dans les profils on aura tous les documents, et les dossiers qui seront à notre disposition.

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

M. Justin DANIEL (Commission recherche Pôle Martinique) – Une question Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Une question, oui.

Mme Pascale JEAN-BAPTISTE (Commission formation et vie universitaire pôle Martinique) – (*inaudible*). Vous disiez tout à l'heure Monsieur le Président que vous (*inaudible*), les avis des composantes du pôle (*inaudible*), pour le pôle Guadeloupe. J'aimerais savoir tout de même si vous avez ces mêmes avis concernant le pôle Martinique ?

M. le Président Eustase JANKY – Non, je n'ai reçu du pôle Martinique que les tableaux que vous avez devant vous.

Mme Pascale JEAN-BAPTISTE (Commission formation et vie universitaire pôle Martinique) – Est-ce qu'on doit s'en contenter, parce que ce que disait Monsieur DORVILLE, (*inaudible*). Et là cela veut dire qu'on doit se contenter aussi de la bonne foi. Moi j'aimerais avoir, pour en effet être bien sûr, que tout un chacun a bien donné un avis, favorable, défavorable, peu importe, en tout cas, qu'on ait bien récolté les avis, des composantes, des labos, et des autres.

M. le Président Eustase JANKY – Mais, Madame JEAN-BAPTISTE vous parlez à un convaincu, et je l'ai dit depuis le début de ma mandature. J'ai dit qu'il faut que les circuits soient respectés. Même si les circuits sont respectés, à partir du moment où ce n'est pas écrit, et que des personnes posent des questions, et n'ont pas les écrits, on peut se poser des questions. Voilà, donc c'est le Crillash. On va passer au vote, le poste 366.



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ? 2

Qui vote contre ? 9

En Martinique ?

M. Justin DANIEL (Commission recherche Pôle Martinique) – Deux abstentions en Martinique, et un vote contre.

M. le Président Eustase JANKY – Deux abstentions en Martinique et un vote contre. Monsieur DAVID, en Guadeloupe ? Monsieur, vous avez une procuration ? Donc, il y a 8 contre en Guadeloupe. Ça passe. Le poste science de l'information et de la communication est le poste 169. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame LEMOINE,

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Moi, je suis un peu surprise quand même de voir deux postes de professeur en science de l'information et de la communication. Donc, j'aurais voulu savoir s'il y avait plusieurs Masters. S'il y avait beaucoup d'étudiants, puisqu'en fait, on passe du 07, alors 07, je ne sais pas ce que c'est...

M. – Science du langage.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Science du langage. Donc, cela veut dire que science du langage n'est pas prioritaire par rapport à science de l'information et de la communication ? C'est un peu proche, mais bon... Donc, est-ce que dans les sciences de l'information... c'est quand même deux postes de professeur dont un qui était déjà dans la section 71 et là une demande pour changer en 71. Si on suit notre logique.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Juste un élément d'information. Je ne sais pas lequel des deux, mais il y a un des deux postes, soit le 366, soit le 169, ça on peut le savoir, qui est mis au concours depuis un moment, et qu'il n'arriverait pas à pourvoir. Donc, ça il y a eu des soucis, soit le comité, soit pas de candidat etc. Mais cela fait un moment qu'ils ont besoin d'un poste de professeur, mais ils n'arrivent pas à pouvoir leur emploi. Donc, ça c'est sûr qu'il y en a un des deux qui était déjà dans le département en question, dans le labo en question et dans la composante en question, et qui a des difficultés à être pourvu.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Mais en 07, et c'est pour cela qu'on choisit en 71 ?

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Alors, je ne sais pas si c'est celui-là ou l'autre. C'est bien ce qu'il faudrait déjà vérifier. Pour le deuxième poste, je ne sais pas. Mais en tout cas, il y en a un des deux, cela fait longtemps qu'il est dans le circuit, mais malheureusement, à chaque fois, le concours est infructueux, on n'arrive pas à terme.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Mais si c'est le poste 71, c'est encore plus grave de remettre un deuxième poste en 71.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Tout à fait.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Et c'est dans quel labo ?

M. le Président Eustase JANKY – Alors, effectivement, Monsieur Justin DANIEL quel est le laboratoire qui ouvre le poste ? Le poste 369 et le poste 366 ?

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est le Crillash.

M. le Président Eustase JANKY – Crillash pour les deux ?

(Discussions simultanées)

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Vous voulez reprendre Président, je n'ai pas entendu la question.

M. le Président Eustase JANKY – Alors quel est le laboratoire pour les deux postes ? Pour le poste 366 et le 369.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – C'est le Crillash.

M. le Président Eustase JANKY – Crillash c'est pour les deux.
(*Discussions simultanées*)

M. le Président Eustase JANKY – Ok donc, le Crillash pour les deux. On ne vous entend pas en Martinique, et il y a un bruit de fond. Je vais donner la parole à Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – J'aimerais, pas la même optique avoir une précision peut-être de la part de Madame LAPLAIGE sur le poste justement PR 169. Je ne sais pas d'où il vient en fait ce poste. Je n'ai pas à ma connaissance de poste numéroté de cette façon. Il y a un MCF 0169, ça, ça existe, mais le numéro 169 en professeur des universités, il n'y pas de trace. Je crois que c'était Monsieur RIBARD ou Madame RIBARD qui était sur ce poste.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Pardon Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Oui ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – De mémoire, je sais qu'il y a actuellement un emploi de professeur en science de l'information et de la communication en LSH. Il y a deux emplois de maître de conférences.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – D'accord. Mais, je crois que c'est le 366, il existe, c'est celui qui est dans le circuit depuis un moment. Mais l'autre, ce n'est pas un PR. Le 169, ça ne peut pas être un PR. Sinon, cela veut dire qu'on en prendrait aussi un emploi de MCF en PR.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Donc, il faudrait vérifier cela.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je pense.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur (*inaudible*).

M. – Monsieur le Président. Même si je comprends que le travail pour le pôle Martinique était un peu plus conséquent à faire, puisqu'il y avait beaucoup plus de postes à vérifier, mais on voit qu'il y a quand même un déséquilibre entre le fonctionnement des deux pôles. Le Pôle Guadeloupe n'a pas hésité à rejeter le poste en raison d'un problème d'irrégularité. Le pôle Martinique nous envoie en CAC, des documents et des (*inaudible*) sur poste qui ne sont pas règlementaires. Ce qui explique qu'en Guadeloupe, depuis le départ, nous continuons à voter contre pour l'ensemble des postes qui sont soumis pour le pôle Martinique.

(*Discussions simultanées*)

M. le Président Eustase JANKY – Mais le poste 169 en PR il n'existe pas cela.

(*Rires*)

(Discussions hors micro)

M. le Président Eustase JANKY – ok. Donc on va voter sur le poste 366, l'ouverture du poste 366..

(Discussions simultanées)

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – 169.

M. le Président Eustase JANKY –169 MCF. Qui ne prend pas part au vote sur le poste 169 en MCF ?

M. – Monsieur le Président, je peux ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

M. – Juste un détail. C'était une erreur de qui ? De l'administration pour le MCF ? Donc, c'était une erreur de l'administration, donc, c'est bien pour le MFC 169 et celui-là existe. Qui passe d'une section science du langage, donc, qui était en *FLE*. et qui arrive en science de l'information et de la communication. Donc, c'est en changement de département, également.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Très bien, c'est clair maintenant.

M. – C'est bien cela ? C'est un poste qui part de français langues étrangères, donc d'un certain département et qui atterrit dans un autre département de la même faculté qui est science de l'information et de la communication. C'est cela qu'on doit voter.

Mme –Avant la concertation.

M. – Avec concertation, on ne peut pas voter là.

M. – La question, Monsieur le Président, est-ce que les (*inaudible*). D'autant plus que le FLE c'est un système qui marche très bien.

M. – Il y a plein d'étudiants.

M. – Il y a plein d'étudiants. C'est un Master qui marche très bien, et ils ont un seul prof, un seul instituteur il est PRCE.

M. le Président Eustase JANKY – Je sais que Madame KOULAYAN fait des demandes régulièrement de postes pour faire fonctionner....

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – C'est embêtant que ce soit aussi un poste dans une section qui fonctionne bien...Moi, je ne vote pas.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Mais moi, j'ai quand même une question-là. On est en train de se demander si, FLE, je n'ai pas compris il y a des abréviations mais je les reprends. FLE cela veut dire quand même...la question c'est, est-ce FLE vous mettez quand même au concours son poste de MCF en 07 ? Parce que c'est cela ? Parce que s'il apparaît

là, c'est que si le département a demandé à ouvrir ce poste-là, c'est en conseil de composante ou conseil de pôle où ils ont fait le changement de section. Mais est-ce que déjà à l'origine, le FLE a demandé à l'ouverture de ce poste ?

M. – Mais, là ça c'est la question, Madame.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Madame la VIP Pôle veut apporter des précisions.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*VIP Pôle Martinique*) – Alors, je vous confirme que c'est une erreur. Les documents qui sont partis du pôle étaient bien un poste de MCF.

M. le Président Eustase JANKY – Mais il n'y a pas de souci, on a corrigé Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*VIP Pôle Martinique*) – Voilà, d'autre part, la composante a fait ses arbitrages, elle a fait ses choix.

M. Philippe JOSEPH – Non, non, non.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*VIP Pôle Martinique*) – Elle a fait le choix de passer d'une section 07 à une section 71. Maintenant, s'il faut remettre en cause, parce que là, pourquoi pas ? Mais il faut que les personnes elles voient que la composante soit représentée, elle est représentée ici. Il faut laisser donc les personnes s'exprimer sur ce point.

M. Philippe JOSEPH – Non, non.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*VIP Pôle Martinique*) – Ou encore, la doyenne de la composante soit présente, elle qui a la visibilité sur l'ensemble des éléments. Nous avons évoqué cela en conseil de pôle. Nous avons eu des réponses.

M. Philippe JOSEPH – Non, Monsieur le Président, il faudrait peut-être questionner les gens du FLE parce que je ne suis pas sûr qu'ils soient au courant de cette démarche. Quand on parle de la doyenne, Madame Cécile BERTIN, on pourra l'appeler comme cela, ait fait la démarche d'une consultation, je vous dis que c'est non. Il n'y a eu aucune concertation c'est de l'arbitraire, tout simplement. Et de la précipitation, pensant que ces postes allaient partir ailleurs.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Ils ont peur de perdre des postes.

M. – Voilà. Donc, je pense que ce poste-là, (*inaudible*), il faudrait peut-être questionner Madame KOULAYAN pour savoir si effectivement elle a été informée de ce transfert. A mon avis, j'ai beaucoup de doutes.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, bien, donc on va passer au vote sur l'ouverture de ce poste 169.



Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'abstient ? 1
Qui vote contre ? 28

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – A la Martinique, une abstention et 5 votes contre. Attendez !

(Rires)

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je reprends. Le MCF 169. Donc, il y a une abstention, et 9 votes contre.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe ? 19 contre en Guadeloupe et 9 en Martinique. Et il n'y a pas d'abstention en Guadeloupe. Le poste suivant : langue et littérature romane espagnol donc le MCF 052. Est-ce qu'il y a des questions ?

M Gérard DESERT (*Commission recherche Pôle Martinique*) – J'aimerais quand même intervenir sur les modalités, disons la remise en question que le collègue (*inaudible*). Il me semble clairement que les procédures sont respectées. Il me semble. Je ne vois pas pourquoi on est interrogé (*inaudible*). Je ne comprends pas qu'on soit en train de faire du cas par cas, alors qu'on pourrait voter de (*inaudible*).

Mme – Même pas, il n'y a pas de problème.

M. – Il n'y a pas de problème.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DESERT, quand il n'y pas de problème on est plus là. D'ailleurs on a voté sur les trois postes

M. – Il y a des trublions qui vous envoient des courriers, qui vous disent ceci etc. il n'y a pas de transparence, il n'y a pas ceci, et (*inaudible*). C'est quand même (*inaudible*).. Je crois qu'il va falloir qu'on fasse...qu'on ait une grande (*inaudible*). sur ces affaires pour continuer les choses.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur DESERT, je vous rappelle que nous sommes en démocratie. Les collègues en Martinique ne veulent pas, une bonne partie des collègues en Martinique ont voté contre aussi. Ils sont sur ce pôle.

M Gérard DESERT (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Ces gens-là, depuis 5 ans, ils font la même chose. Ils disent les mêmes choses, qu'il n'y a pas de transparence, qu'il n'y a pas de consensus, qu'il n'y a pas de concertation, alors que les instances sont avisées, il y a les conseils de pôle qui sont avisés. Donc les dossiers sont passés en conseil de pôle. Je ne comprends pas qu'on puisse trouver (*inaudible*). à chaque fois

Mme – Les procédures.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Bien. Monsieur JOSEPH.

M. Philippe JOSEPH (*Commission recherche Pôle Martinique*) – On parle de quel poste Monsieur le Président ?

M. le Président Eustase JANKY – 052.

M. Philippe JOSEPH (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Ce qui m'étonne c'est que puisqu'on a l'habitude de ponctionner la géographie. Ce qui m'étonne ensuite c'est que ce poste d'installé en MCF, se rajoute déjà à deux postes de MCF qui ont été déjà pliés, quand même cela a abouti. Donc, moi, franchement, je vous dis que je me pose des questions sur l'intelligence qu'il y a à distribuer les postes et la précipitation. Ce département a eu deux postes de MCF anciennement et je l'entends, on en rajoute un pour quoi faire ? On voulait rajouter un PR pour quoi faire ? Alors que le Master ne fonctionne pas. On pourrait se poser la question sur les activités de recherche. Si certaines personnes de l'autre côté sont parties c'est leur problème. Et là c'est très clair. On vient à l'université, en tant qu'enseignant chercheur, c'est d'abord... la personne qui m'a interpellé tout à l'heure. Je préfère ne pas répondre, puisque cette personne ne mérite pas de réponse. On vient à l'université c'est pour faire de l'enseignement qui est basé sur une activité de recherche, il me semble. Donc, je me pose la question en tant que membre de ce CAC, sur ce poste de MCF demandé.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est un renouvellement, ce n'est pas une création.

M. Philippe JOSEPH (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Non, ce n'est pas un renouvellement ça.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Merci Monsieur le Président. Moi, mon questionnement est un peu plus général. Le redéploiement, normalement est censé atténuer les déséquilibres, voire les effacer et pas les accentuer. Donc c'est pour cela que la question du Professeur ROOS en début de séance était, je crois vraiment très importante, concernant les clés de répartition et des critères qui avaient amené à ces différents postes. Même si, soit on maintient les postes dans les filières auxquelles ils appartenaient déjà, soit on les transfère vers d'autres filières, d'autres composantes, sachant qu'il est nécessaire, je crois, de garder à l'esprit les effectifs des étudiants, les activités de recherche aussi. Il ne faut pas que les laboratoires soient sanctionnés, il faut qu'ils soient aidés. Et, éventuellement les disciplines, les thématiques que l'on voudrait voir émerger, donc, on soutient, même si au début elles n'ont pas de gros effectifs, mais enfin, tout cela, se fait normalement dans la concertation. Mais là, on a l'impression d'une certaine précipitation. Et quand on sait que la faculté LSH est la plus dotée en termes d'enseignants chercheurs sur le pôle Martinique, en tout cas, en termes d'enseignants chercheurs, aussi le poste vacant, c'est vrai qu'on a l'impression que là, il y a une course à la publication des emplois, pour justement éviter, non seulement un redéploiement en interne, vers les autres composantes déficitaires, mais aussi un redéploiement externe dans le cadre de la répartition des emplois au sein de l'Université des Antilles. Donc, voilà, et puis, c'est vrai qu'on emploie des laboratoires. Enfin, il y a un sentiment quand même de précipitation dans tout cela. Je ne sais pas si l'intérêt des étudiants est toujours la priorité. Voilà, c'était juste une remarque.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Madame la VIP Pôle.

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – (inaudible). Je ce soit la fin Monsieur a publication des postes sur le pôle Martinique. Les deux composantes ont des postes effectivement vacants en sont la faculté de droit et d'économie et la faculté de lettres et sciences (inaudible). Les deux facultés ont un nombre qui est sensiblement équivalent de postes. Maintenant, nous avons une obligation au niveau du pôle, et ça c'est la prérogative du pôle de redéployer les postes. Et c'est la prérogative du conseil de pôle. Ce travail a été fait sérieusement, et je m'étonne d'entendre par différents collègues l'insinuation selon laquelle nous serions dans la précipitation, nous ferions du n'importe quoi. Je m'insurge en faux. Parce que, est-ce qu'on peut me démontrer cela ? Et nous avons travaillé argument contre argument. Vous allez me démontrer que le pôle a fait n'importe quoi.

M. – Transmettez les documents.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Ça c'est la première chose. La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que si les collègues ont des difficultés, se posent des questions, pourquoi ne vont-ils pas interroger les bonnes personnes ? Il y a des difficultés dans un département, un collègue du département se pose des questions sur un redéploiement au sein de sa composante, il y a des instances. Il y a un conseil, il y a des droits **comptes**, ce sont des gens qui sont des élus. Alors, comment peut-on comme cela réaliser une situation au sein d'un CAC sans élément probant ? Pourquoi ? Et se baser sur cela et ensuite décréter et décider que l'on vote ou pas sur un poste ? Et comment peut-on également s'acharner à vouloir déstabiliser un pôle universitaire, parce que c'est à cela qu'on assiste. C'est à cela qu'on assiste aujourd'hui, c'est à la volonté délibérée de déstabiliser le pôle Martinique. De délégitimer les personnes qui sont élues sur ce pôle Martinique. C'est une volonté. Alors, je ne sais pas ce qu'il y a derrière cette volonté, mais quand je vois les mêmes personnes, j'assiste à une véritable vendetta, contre le conseil de pôle et contre des personnes, des instances qui sont élues légitimement au sein de ce pôle. Et je trouve cela très grave Monsieur le Président.

M. Justin DANIEL (Commission recherche Pôle Martinique) – Monsieur DORVILLE veut s'exprimer.

M. le Président Eustase JANKY – Bien.

M. René DORVILLE ((Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique) – Oui, moi, je ne vais pas parler de (inaudible), mais, je vais parler de (inaudible). La V/P Pôle a posé une question, a indiqué qu'est-ce qui empêche les collègues quand il y a un problème de venir la voir, de poser des questions etc. ? Moi, je suis membre élu en CFVU, donc c'est pour cela que je suis là. J'arrive au conseil académique, je découvre des choses, notamment, la publication du poste sur lequel est affecté le Professeur Franck FOOSTING. Donc, moi, je ne peux réagir que là. Je ne suis pas au conseil de Pôle. Conseil de Pôle a eu lieu la veille. Donc, je ne peux même pas aller voir mes représentants, pour leur demander ce qui s'est passé. Je découvre les choses, une heure avant le conseil académique. Donc, la preuve, ce matin, je les ai imprimées en arrivant. Donc, je travaille le jour du conseil académique. Donc, on n'a pas de recul. Ce qu'on reprochait à la Présidence l'année dernière, de découvrir les choses en instance, mais c'est la même chose qu'on vit maintenant sur le pôle Martinique. C'est la même chose. C'est-à-dire que j'arrive en conseil académique, je découvre et je ne savais même pas que le 582 c'était le poste sur lequel était affecté le Professeur FOOSTING. Je l'ai découvert en séance. En séance. Donc, je t'ai répondu clairement à ta question. On ne peut pas venir te voir et demander avant, puisqu'on ne sait rien. Si je sais quelque chose, je viens te voir, je ne sais rien, je découvre en séance. Donc, j'ai envoyé un mail à la communauté universitaire.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Monsieur DORVILLE tu n'as pas de mail à envoyer à la communauté universitaire, il s'agit d'une campagne d'emploi. On n'envoie pas un mail à la communauté universitaire pour une campagne d'emploi. Monsieur DORVILLE, le conseil de Pôle s'est

fait hier effectivement, pourquoi ? Parce que nous avons eu un conseil de pôle le 19 décembre qui n'a pas pu se tenir, faute de quorum. Monsieur DORVILLE, le directeur de l'IUT était représenté lors de cette rencontre, et vous avez eu le temps d'avoir les documents. Je peux vous en parler, nous avons des réponses. Nous avons des réponses, on vous a apporté des réponses. Puisque vous dites que vous n'avez pas pu savoir avant. D'accord.

M. René DORVILLE ((Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique) – Bien que vous demandez à publier un support, alors que lorsque ce monsieur reviendrait sur le pôle Martinique, il n'y aurait pas de support de poste pour le mettre.

(Discussions simultanées)

(Rires)

M. René DORVILLE ((Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique) – Justement, je vais vous répondre, parce qu'il ne faut pas raconter n'importe quoi. IL ne faut pas dire n'importe quoi. Il suffit de venir demander. Moi, je ne sais rien. Je ne peux rien demander.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Bien, on va avancer, on va arrêter la discussion, on va avancer.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Il y a d'autres supports sur le pôle Martinique et si on nous laisse travailler, on travaille. Il y a d'autres supports, il y a des possibilités. Il y a la possibilité, effectivement,...

(Discussions simultanées)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Donc, si on veut travailler en bonne intelligence, on travaille en bonne intelligence. Mais si on veut massacrer tout ce qui se fait, on massacre tout ce qui se fait....

M. René DORVILLE ((Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique) – Alors, c'est nous qui massacrons ?

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN on va continuer, parce que sinon, on ne finira pas aujourd'hui. ON va passer au vote concernant le poste MCF 052 en langue et littérature romane espagnol.



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

En Martinique Monsieur Justin DANIEL ?

M. Justin DANIEL (Commission recherche Pôle Martinique) – 5 votes contre en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Et abstention ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Une abstention.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe ? Levez-les mains s'il vous plaît. 17. 17+5 cela fait 22. 22 contre. Combien d'abstention en Guadeloupe ? Zéro abstention. Une abstention en Martinique, 5 contre en Martinique et 17 contre en Guadeloupe.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est défavorable.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Monsieur le Président pourriez-vous citer le résultat final. Est-ce que c'est validé ou pas ?

M. le Président Eustase JANKY – Non, parce qu'il y a 17 contre en Guadeloupe, 5 contre en Martinique, cela fait 22 et une abstention. Ce n'est pas validé. Le poste suivant, langue et littérature française, le poste CF 260. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme – Le labo ?

M. le Président Eustase JANKY – Le Labo ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Pour répondre aux questions, intervention de la V/P Pôle.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – C'est une erreur en fait. La section demandée c'est la section 18. La section qui a été indiquée, c'est la section d'origine

M. le Président Eustase JANKY – Un changement donc, un changement.

M. –18 c'est quoi ?

(Discussions simultanées)

Mme – Et 9 c'était quoi ?

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Ils ont glissé l'erreur dans la retranscription par rapport au document qui a été envoyé au niveau du pôle. La section demandée c'est la section 18 langue et littérature française.

(Discussions simultanées)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Oui, au temps pour moi. Effectivement, le 9 c'est (langue et littérature française, et ce que j'ai demandé en 18, science de l'art et d'esthétique.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Oui, Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Le sens d'un département d'art et d'esthétique à la faculté des lettres et sciences humaines de Martinique.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Hier a été voté au conseil de pôle la création..., on a demandé la création d'un département d'art....(inaudible)

Mme – Hier ?

M. – Hier ?

(Discussions simultanées)

M. – C'est quoi ça ?

(Discussions simultanées)

M. – Ce n'est pas passé au CA.

Mme – Mais il n'y a rien comme formation.

M. – Mais, il n'y a rien.

(Discussions simultanées)

Mme – Comment elle va faire sur le 99 ?

M. – Mais on ne va pas voter.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Ça a été voté hier en conseil de pôle, ce n'est pas passé au CA, ce n'est pas passé au niveau des instances, (inaudible).

(Discussions simultanées)

(Brouhaha)

Mme Soazig LEMOINE (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – Déjà, il y a des départements qui sont en sous nombre, qui existent, mais on en crée un à qui on a déjà donné...

(Discussions simultanées)

M. –Oui bonjour, je suis (inaudible) je souhaite à tout le monde une bonne année. J'avais juste pour une question en fait, concernant la création du département d'art. Est-ce que le ça a suivi le circuit normal, en CFVU etc. ? (inaudible)

(Rires)

M. – Est-ce que le département est au courant ? Aucun département.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Alors, nous avons voté en conseil de pôle, c'est qu'à la base, ait été (inaudible) du conseil de département, du conseil de pôle Martinique(inaudible) c'est ça la (inaudible)

(Discussions simultanées)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – C'est la proposition qui a été suivie. *(inaudible)*

M. René DORVILLE (*(Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique)*) – Président ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui, Monsieur DORVILLE.

M. René DORVILLE (*(Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique)*) – D'après ce que je sais, et de façon sûre, c'est que ce poste-là qui est un poste de littérature avait été proposé pour la publication par le département de lettres.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – En 9 ?

M. René DORVILLE (*(Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique)*) – En 9. Nous ne comprenons pas pourquoi ça se retrouve en 18. Donc, c'est la technique d'affaiblir les gens qu'on n'aime pas pour que

(Discussions simultanées)

M. René DORVILLE (*(Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique)*) – Oui, c'est vrai je dis cela franchement, les gens qui ne sont pas d'accord, c'est leur problème, c'est ce qui se passe. On affaiblit, et on donne des postes aux copains. Donc, c'est un poste, que je me rappelle, Monsieur CHALU avait demandé la création de ce poste en 9. Alors, on va dire que le conseil d'UFR de LSH, un conseil qui relève les bonnes pratiques dans la mesure où cette demande 'n'a pas été, je dirais, canalisé, ça a été refusée. Donc, je propose qu'on laisse ce poste comme il est.

Mme – Mais on ne peut pas.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) –Alors, je suis surprise d'entendre *(inaudible)*

(Discussions simultanées)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Il y a des formations qui sont *(inaudible)* J'invite le collègue qui vient de parler à regarder les taux d'encadrement qu'il y a au niveau des différents départements ; dont il parle.

(Discussions simultanées)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Les composantes se positionnent à partir de bases objectives.

M. René DORVILLE (*(Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique)*) – Ce n'est pas vrai ça.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Nous avons eu cette démonstration hier, en conseil de pôle. Donc, j'entends des propos...

(Discussions simultanées)

(Rires)

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Bien on va continuer

(Discussions simultanées)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Mais quel copain parle-ton ? Dans quoi on est là ? On est où ici ?

(Rires)

M. le Président Eustase JANKY – Madame FRANCOIS-HAUGRIN....

(Discussions simultanées)

Mme – On fait une proposition, on ne peut pas...donc, on bloque.

M. – On bloque.

M. le Président Eustase JANKY – Madame la V/P pôle dit que c'est un redéploiement pour la section 18.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Pour l'instant, effectivement, le département n'a pas parlé du pôle, et ce n'est pas passé au niveau du conseil...

M. René DORVILLE ((Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique) – Ni en CFVU.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Maintenant, c'est vous qui prenez la décision, pas moi. Ce n'est pas moi, parce que c'est un poste qui était en 9 et qu'on transfère en 18. Donc, là, je vais vous demander votre approbation sur ce poste. **Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?**

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Monsieur le Prédisent, permettez-moi. Je suis désolé de vous interrompre à nouveau, mais c'est de ma responsabilité. Il y a des étudiants dans cette formation. Donc, ce sont les étudiants que vous lésez, quand vous vous positionnez pour des allégations qui ne sont pas fondées....

M. le Président Eustase JANKY – Hé ben, d'accord. Il n'y a pas de souci, Madame FRANCOIS-HAUDRIN, on va voter, il n'y a pas de problème.

(Discussions simultanées)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – (inaudible)

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Bien. Madame FRANCOIS-HAUGRIN, on va voter, on dit que c'est le poste 260 qui va être publié en section 18, et qui était en section 9 auparavant. Alors maintenant, je vais vous demander...on va voter sur ce poste-là, sur cette ouverture.



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

En Martinique ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Simplement 4 contre.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Et en Guadeloupe ?

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe ?

(Discussions simultanées)

M. – Il ne faut pas que ça passe.

M. le Président Eustase JANKY – Bien.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Monsieur le Président va donner les résultats du vote.

M. le Président Eustase JANKY – Oui, alors, il y a une abstention en Guadeloupe et 18 contre. Et en Martinique, il y a 4 contre. Je ne sais pas s'il y a des abstentions.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Pas d'abstention en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Cela fait 22, donc, ça ne passe pas. On va passer au poste suivant. Le poste de géographie, physique humaine économique et régionale.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Donc, le numéro de poste 0047. Dans cette section c'est le 23 et on demande un 70.

(Discussions simultanées)

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Et le 70 c'est quoi ?

Mme – Le 70 c'est science de l'éducation.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Alors le poste 0047, c'est un poste qui était en 23, poste de géographie en 23, et on demande ce poste en 70, en science de l'éducation.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Alors, Président, il y a un problème là ?

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Encore du 23 qui disparaît.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – C'est du 23 qui disparaît. S'ils veulent, on leur donne quasiment tout le département, s'ils veulent. Ils n'ont qu'à se servir. Quand on dit qu'ils se servent, alors, je ne comprends pas Président. Ils se servent. Et puis, on va me dire encore que les gens racontent des histoires, que tout est bien fait. Voilà encore un exemple. Ils veulent prendre deux postes du département de géographie.

M Gérald DESERT (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Quel est le nombre d'étudiant qui est en géographie ?

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Non, il n'y en a pas plus dans d'autres disciplines, Monsieur DESERT, donc arrêtez un peu.

(Discussions simultanées)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Non, non, je suis désolé.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – En science de l'éducation c'est SPE normalement.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je suis désolé, c'est un département... nous avons déjà fourni l'effort en science de l'éducation, et on s'aperçoit qu'ils veulent Prendre. Mais prenez tout. Prenez tous les postes Monsieur DESERT. Prenez-les. Quand je vous dis que c'est une équipe dont le but ce n'est vraiment pas de faire fonctionner l'université en réalité.

M. – C'est exact.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Et dans tous les domaines. Je prends mes responsabilités. Je propose qu'on ne vote pas cela, Monsieur, parce que c'est inacceptable. C'est inacceptable qu'on fasse une saignée comme cela sur un département, quels que soient les arguments qu'on peut avancer. C'est totalement inacceptable.

M Gérald DESERT (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Peut-on avoir les chiffres des étudiants inscrit en Master de géographie (inaudible)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Non, on y va Monsieur. Ah non, écoutez-moi Monsieur DESERT, je n'aurai pas de réponse à vous donner, parce que

ce sont deux Masters qui fonctionnent très bien. Ok ? Contrairement à votre Master « études culturelles » D'ailleurs, vous parlez de Master, vous n'avez pas autorité à diriger un Master Monsieur DESERT, bon.

M Gérard DESERT (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Nous avons à ce jour aucun chiffre.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, si on devait regarder les chiffres, il faudrait qu'on regarde toutes ces formations.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – (inaudible)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Non, on y va. Allez-y Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Pour moi, on revient toujours dans nos avis, alors, moi, c'est vrai qu'une personne qui parle au nom de...parce qu'elle a des informations que d'autres n'ont pas, c'est vrai qu'il y a des composantes qui n'ont pas la chance d'avoir personne ni au CAC, ni au CFVU, ni au CR, donc qui ne peuvent pas effectivement, lors de réunions, donner les avis particuliers. Par contre, les questions qui sont souvent, qui reviennent, et je suis désolée, on parlait tout à l'heure de clé de répartition, etc. Là, effectivement, on parle de nombre d'étudiant, donc, effectivement, moi, il me semble qu'on avait dit que pour les futures campagnes on regarderait les Masters, qui fonctionnent, le nombre des étudiants, etc. etc. Et je pense que c'est quelque chose qu'on peut facilement avoir. Puisqu'on a travaillé là-dessus. En tout cas, nous en CFVU de la Guadeloupe, on a un tableau un peu compliqué, mais il peut être possible d'avoir des données. Donc, je trouve que maintenant, vous voyez, par exemple, quand j'entends quelqu'un qui dit, ben, oui, ben combien tu as dans ta formation ? Ben on ne devrait même pas, si l'administration me dit il y a tant d'étudiant dans telle formation, et puis après on discute là-dessus.

M. – Président.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, donc on va passer au vote.

M. – Le laboratoire.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Le laboratoire ?

M. le Président Eustase JANKY – Quel est le laboratoire qui soutient cette formation ?

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Ben le poste.

M. le Président Eustase JANKY – Le poste pardon. C'est le CRILLASH ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, vu le profil, ça ne peut être que le Crilage.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GEOFFROY ?

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Oui, Monsieur le Président. Alors, là, je ne suis pas tout à fait d'accord. Puisque 70 c'est la science de l'éducation. Et les sciences de l'éducation, on sait qu'on a un laboratoire...

(Discussions simultanées)

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – (inaudible) Du CRILLASH pour aller vers AIHP-GEODE

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – C'est AIHP ou c'est le CRILLASH Monsieur DANIEL ? Je n'ai pas compris.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – C'est AIHP la destination finale, puisque c'est le poste de géographie.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Mais non, mais non.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Non, non, c'est le contraire. C'est le contraire. Le poste part de géographie et arrive en 70.

M. – Après voudrait partir.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Ah oui, c'est ce qui est proposé là. C'est de géographie vers science de l'éducation. Mais les sciences de l'éducation, me semble-t-il, sont très présentes à l'ESPE, notamment, en ESPE Martinique, où il y a un laboratoire qui est le CRREF qui est sur les deux ESPE. Donc, la question du laboratoire est très pertinente ici, parce qu'on ne sait pas si effectivement c'est un autre laboratoire qui accueillerait l'enseignant chercheur, ou si c'est un laboratoire spécialisé en sciences de l'éducation, comme l'est le laboratoire CRREF, qui est à la fois en Guadeloupe et en Martinique.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Donc, comme on n'a pas la réponse non plus....

(Discussions simultanées)

(Brouhaha)

M. le Président Eustase JANKY – Bien. Pour l'instant, on n'a pas de laboratoire.

Mme –Chuuuut....

M. – Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

M. – En fait, on ne comprend pas en fait, pourquoi, effectivement, on dit qu'on prend des postes de ce département, puisqu'il y a maintenant deux Masters qui fonctionnent très bien, dont un qui est adossé à un laboratoire de recherche, qui est reconnu en termes de publication et du travail qui est fourni. Et...vous me permettez de continuer. Et donc, du coup, je ne comprends pas pourquoi vouloir enlever à nouveau un poste du département géographie...notamment en ayant des Masters qui fonctionnent très bien,

contrairement à d'autres masters où il y a eu des difficultés qui sont remontées, notamment à la composante et à la présidence de l'université, où les étudiants se plaignent notamment des débouchées par la suite.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Voilà, bon.

M. le Président Eustase JANKY – Bien. Merci, on va passer au vote.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Madame la Vice-présidente souhaite s'exprimer.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Non, non, non. Non Président. Non.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Bien. Donc, j'ai entendu ce qui vient d'être dit. On me parle d'un Master pour lequel il y aurait des difficultés, les étudiants se plaignent. D'autant qu'il s'agit de master culturel. Sur ce dossier, effectivement, je crois que les étudiants se plaignent effectivement d'avoir été pris en otage, et de les avoir manipulés. Je me suis inquiétée, ce qui est normal. (inaudible).

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Non, non, Président.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Moi-même je me suis (inaudible) ce qui est normal....

M. – C'est politique.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) –

M. le Président Eustase JANKY – Non, on ne va pas aller dedans.

(Discussions simultanées)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il faut arrêter cela

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – J'ai rencontré les étudiants, ils se sont plaints d'avoir été manipulés, et d'avoir été conditionnés dans le cadre d'une motion pour laquelle qu'ils n'étaient même pas informés. Donc, vous voyez. Ce que je veux dire par là, c'est qu'on peut dire tout et n'importe quoi....

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Surtout vous.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Ce qui est important, et je le répète, ce qui est important, parce qu'il y a un son de cloche, moi je donne un autre son de cloche.

Mme – Ah oui !

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Le mien n'est peut-être pas valable, mais il a été donné.

M. René DORVILLE ((Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique) – Ah Seigneur.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Le mien est peut-être valable, celui qui a été donné tout à l'heure-là est peut-être valable. Et je le répète. Ce qui est important, ce ne sont pas les appréhensions, ce qui est important, ce sont les preuves, les documents. Travaillons documents de preuve contre documents de preuve. Et là, on peut se positionner.

M. le Président Eustase JANKY – Une dernière question, Madame REMI, et puis, on passe aux autres.

Mme Céline REMI (Commission recherche Pôle Guadeloupe) – Oui, pardonnez-moi. En fait, je reviens à une remarque du départ ; vous écoutez, pardonnez-moi, cela m'ennuie beaucoup. Par ce que je ne pense pas qu'on aurait dû avoir à discuter de choses pareilles. J'aurais préféré, en fin de compte, que nous puissions avoir les fameux éléments dont vous parlez Madame. Vous dites document contre document, donc là ce n'est pas parce que l'on parle de ce poste, mais tout l'ensemble des postes, d'abord, je pense que cela aurait été bien qu'on l'ait. Le socle, le calendrier, la procédure avec les décisions des instances, qui avaient été prises, la cartographie des formations, les effectifs. Au lieu de parler là, surtout l'ensemble des chiffres. Je sais que l'administration, cela nous est déjà arrivé dans des séances antérieures, peut venir tout de suite avec les éléments. Donc, cela m'inquiète, je tiens à le souligner, donc, j'ai l'occasion de le dire maintenant. Cela m'inquiète énormément de voir que nous sommes dans l'incapacité de pouvoir, en fin de compte, disposer d'éléments objectifs comme cela. Et pour moi, c'est quand même insupportable de me dire que je suis en train de voir d'où cela pourrait (**inaudible**) parce que simplement, il faut que je fasse confiance aux gens, plutôt que de faire confiance à des données, qui indiquent que dans une université, en tant que responsable, on devrait avoir, et au minimum.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, on va passer au vote. On va passer au vote sur le poste de géographie, physique humaine, économique et régionale, de la section 23 à la section 70.



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ? 5

Qui vote contre ? 24

M. Justin DANIEL (Commission recherche Pôle Martinique) – Pas d'abstention à la Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Et combien de contre ?

M. Justin DANIEL (Commission recherche Pôle Martinique) – 5 abstentions pour la Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Combien de contre ?

M. Justin DANIEL (Commission recherche Pôle Martinique) – Il y a 5 contre à la Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe.

M. le Président Eustase JANKY – En Martinique, 5 contre. En Guadeloupe ? 19 contre en Guadeloupe. Pas d'abstention. Et 5 contre en Martinique. Combien d'abstention en Martinique.

Mme Soazig LEMOINE (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – 5.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Donc, il y a 19 +5 cela fait 24 contre. Donc, ça ne passe pas.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Pour 5 postes.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, le poste suivant, mathématiques, le poste 537. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. – C'est toujours le problème de laboratoire.

M. le Président Eustase JANKY – Mathématiques...

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je voudrais avoir une information. Il me semble que ce poste était occupé par un collègue qui était anciennement un membre du LAMIA c'est pour cela que je me pose la question, qui ensuite est allé au CEREGMIA, mais qu'est-ce que ce collègue est devenu, puisque je sais qu'il est loin d'avoir l'âge de la retraite ? Est-ce que Madame LAPLAIGE en sait un peu plus ?

Mme LAPLAIGE-AURIAULT – Il est actuellement en détachement.

(Rires)

M. le Président Eustase JANKY – Donc, le collègue sur le poste de mathématiques est en détachement. Le laboratoire c'est le LAMIA ?

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Non, non, il a été au LAMIA, mais il est parti au CEREGMIA, il y a peut-être 5 ou 6 ans. Mais je sais que ce poste était à l'époque attaché au LAMIA puis au CEREGMIA, mais c'est surtout le collègue, je sais qu'il est jeune, je le connais. Donc, c'est Monsieur (*inaudible*) pour être clair.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je confirme qu'il (*inaudible*) le fait qu'il soit précisé qu'il est en détachement, il apparait que sur les listes de membre, il est (*inaudible*)

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – D'accord. Donc, effectivement, il est en poste chez nous, en détachement pour quelques années, j'imagine, jusqu'en 2020, nous dit Madame LAPLAIGE, et donc, on veut recruter sur son poste. Donc, qu'est-ce qu'on fait quand il revient ?

(Discussions simultanées)

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est un peu bizarre, parce que tout à l'heure, c'est pareil, c'est un poste qui était en 9, c'est là ? Et qui se transforme en 70, et tout à l'heure, on a fait exactement la même manœuvre ; on avait pris un 9 pour le mettre en 18. Et 9 c'est bien 9, cela veut dire que....

(Discussions simultanées)

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Ah non, je me suis trompée.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Bien. Madame LAPLAIGE qu'est-ce qu'on peut faire pour ces postes ? Les collègues sont ...

(Discussions simultanées)

Mme LAPLAIGE-AURIAULT – La seule obligation qu'a l'établissement, c'est qu'au moment de la demande de réintégration de l'agent, on est obligé de le réintégrer à son premier poste vacant, voir en surnombre, c'est-à-dire, sans financement du ministère, si on n'a pas de poste vacant pour l'asseoir dessus.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Non, non, c'est non.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, on va passer au vote sur le poste de mathématiques, le poste 537.



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ? 1

Qui vote contre ? 25

M. le Président Eustase JANKY – En Martinique Monsieur Justin DANIEL.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – 6 contre et une abstention.

M. le Président Eustase JANKY – En Guadeloupe ? 19 contre. $6+19 = 25$. Donc, ça ne passe pas. Le poste suivant, science de l'éducation et psychologie.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – C'est un poste...il y a un poste à valider ?

M. le Président Eustase JANKY – Le poste numéro 089.

(Discussions simultanées)

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – C'est un poste de littérature. Et sans avoir contacté le directeur.

M. le Président Eustase JANKY – Bien. Des questions ?

(Discussions simultanées)

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Pas de question en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Pas de question en Martinique, en Guadeloupe ? Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je veux savoir, comme on a fait pour les autres, puisque c'est un poste qui quitte le département de lettres apparemment, qui a l'air comme le département de géographie, est relativement, riche, puisqu'on ne puisse pas m'annoncer les départements, pour aller en section 70 16, en 70 sciences de l'éducation, 16, je ne sais pas. Quel est le laboratoire en question ? Est-ce que c'est le CRREF ?

M. – 16 c'est quoi ?

Mme – Psycho.

M. – Psycho ?

Mme – C'est psychologie.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Est-ce que c'est le CRREF ?

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – D'autant plus que....

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Surtout que c'est un poste de prof, quand même. Dans les ESPE, où ils forment des...enfin, ce n'est pas.... Ben voilà, bref. Donc, est-ce qu'il y a une partie recherche. Là c'est de la littérature.

M. – Et le 16 c'est quoi.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Voilà, ma question c'était cela surtout le laboratoire de rattachement de ce poste.

(Discussions simultanées)

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Pour un poste de prof, quand même, la recherche est prédominante.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Moi j'ai une question. Parce que là en fait, je n'avais pas fait attention, mais on est sorti du LSH et on est passé en ESPE...

Mme – Oui.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il y a un département de lettres en ESPE ?

M. – Non.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Donc, là, on change vraiment...c'est une (**inaudible**), puisqu'avant on était à l'intérieur d'une composante, là on est entre composantes.

M. – Oui, oui, c'est cela.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Donc, est-ce qu'on a les avis ? Est-ce que tout le monde est d'accord ?

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il n'y a rien eu. Il n'y a rien eu. C'est comme d'habitude.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Bien, s'il n'y a pas de

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Il y a une demande Madame...

Mme – La vice-présidente de Pôle est là, et je réitère un peu la demande de Madame LEMOINE, qui fait des **(inaudible)** . Est-ce qu'on est bien sûr d'avoir l'avis favorable de la composante ?

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Non. Et du département ?

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur JOSEPH.

M. Philippe JOSEPH (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Moi, écoutez-moi Président, ce que je sais du département de lettres, parce que je connais bien son directeur, je ne crois pas qu'il ait été au courant de cette histoire-là tout simplement. Voilà.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Après, par rapport à ce qui se passe aussi en Guadeloupe, le conseil de pôle normalement, a le droit, même s'il y a un avis favorable des différentes composantes, de changer l'affectation des postes. C'est la prérogative du conseil de pôle. Donc, c'est bien d'avoir un avis, mais il ne faut pas forcément qu'il soit favorable. Mais, néanmoins, une ouverture de discussion.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je rebondis sur la prise de parole de Madame LEMOINE, parce que le vice-président du pôle Guadeloupe qui siège au CAC est parti, pour préciser, qu'il y a eu deux redéploiements en Guadeloupe. Ils se sont faits de la manière suivante. Le V/P a pris son bâton de pèlerin et a rencontré l'ensemble des composantes, des responsables de composantes, ensemble et de façon particulière pour examiner les besoins, et puis ceux qui seraient en mesure de faire des gestes. Il est arrivé à un consensus avec des collègues qui devaient donner. Et donc, les composantes qui devaient recevoir ces emplois, ont été réactives suffisamment tôt pour qu'elles puissent les intégrer lors de leur conseil de faculté à leur campagne d'emploi. Donc, ce qui est remonté au pôle prenait déjà compte des redéploiements qui avaient été décidés par le conseil de pôle qui s'est réuni d'abord pour redéployer après concertation, ensuite les conseils d'UFR qui ont reçu des postes se sont réunis pour les affecter. Puisque là aussi, Madame LEMOINE l'a dit, chacun à son niveau redéploye. Donc, le conseil d'administration redéploye entre les pôles, les pôles redéployent entre les composantes, les composantes redéployent entre les départements. Mais le CA ne va pas mettre un poste dans une filière particulière, ni le pôle d'ailleurs. Donc, ça ce sont les composantes qui décident dans quel

département ensuite, sont réaffectés les emplois qu'elles reçoivent. Donc, il y a eu quand même de la concertation sur le pôle Guadeloupe. Donc, il n'y a pas eu, vous l'avez vu, de mouvement particulier, de foule ou de mail ou de quoi que ce soit, puisque cela a été fait en douceur, et puis voilà. Pas de souci pour ma part. Et même si c'est fait sous le contrôle du vice-président de pôle, mais en tant que membre du conseil de pôle qui a assisté à tout cela. Voilà, merci.

M. le Président Eustase JANKY – Bien ; Donc, on va voter sur le poste de science de l'éducation le poste 089.



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ? 7

Qui vote contre ? 23

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – 7 abstentions et 3 contre en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Combien de contre ? On va recompter en Guadeloupe, parce que là, il y a des mains qui n'étaient pas levées. Oui.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – 4 contre à la Martinique

M. le Président Eustase JANKY – 4 contre et 19 en Guadeloupe. Et combien d'abstention à la Martinique ?

M. – 7.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – 7

M. le Président Eustase JANKY – 7 abstentions en Martinique. Bien, on passe au poste suivant. Poste informatique. Poste numéro 0232. C'est un poste qui était à l'origine en 7, qui passe en 27. Questions. Madame LEMOINE qui avait demandé.

M. – Ce n'est pas possible ça.

M. le Président Eustase JANKY – Madame COLLARD

Mme Martine COLLARD (*Commission Formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Oui. Est-ce qu'on pourrait connaître le laboratoire de ce poste ?

Mme – C'est LAMIA, non ?

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il n'y en a pas.

Mme Martine COLLARD (*Commission Formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Non, ce n'est pas le LAMIA.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – On a parlé de document à ce sujet. Le LAMIA n'a pas été consulté à ce sujet.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Bien. Donc, il n'y a pas de laboratoire ?

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Personne ne répond ?

M. – Les fiches sont remontées avec le LAMIA.

M. – Tant mieux.

(Rires)

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur ROOS.

M. Christophe ROOS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Oui, Monsieur le Président. Donc, en fait, je suis membre du conseil d'administration du DSI, mais tout à l'heure, il a été dit effectivement que les décisions qui étaient conformes à une décision du DSI, mais en fait, cette décision elle n'est pas conforme. Premièrement, lors du conseil d'administration restreint, il n'y a eu aucune fiche de poste présentée. Il n'y a eu aucun document qui nous a permis de travailler non plus sur l'aspect pédagogique, c'est-à-dire, de dire effectivement quels étaient les taux d'encadrement des différentes (*inaudible*) qui sont au niveau des DSI. J'ai assisté au (*inaudible*)

(Discussions simultanées)

M. Christophe ROOS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il n'y a eu aucun document (*inaudible*). Et pour conforter effectivement, ce que je dis, (*inaudible*) qu'il y avait des taux d'encadrement tout à l'heure, qui ont permis la répartition au niveau du conseil de pôle. Moi, j'ai fait les taux d'encadrement. Et, il apparaît, effectivement, que la Licence de Mathématiques est une Licence qui est encadrée, sur les enseignements mathématiques, à environ 80 %, alors que les deux autres mentions, effectivement qui composent avant tout de 40, 45 %. Donc, j'ai du mal à comprendre comment des postes sont tous en mathématiques, et en informatique. D'ailleurs, il n'y a pas de mention informatique pour l'instant au DSI. Il pourrait y en avoir une, il n'y a pas de problème. Mais j'aimerais savoir ce qui justifie, sur quoi on s'est basé finalement pour mettre ces postes-là en mathématiques. Parce que moi, les chiffres que j'ai, ils ne sont pas compliqués à faire. J'ai mis à peu près deux ou trois heures pour les faire. Ils démontrent parfaitement l'inverse des choix qui ont été faits. C'est pour cela que j'ai insisté tout à l'heure, lors de ma première intervention, c'est, quelles ont été les clés de répartition ? J'apprends qu'il y a des taux d'encadrement, moi les taux d'encadrement où j'ai calculé pour le DSI, ce n'est pas la peine de sortir de polytechnique pour les calculer, et ils donnent des valeurs complètement inverses.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CLERGUE.

M. Manuel CLERGUE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Oui, Monsieur le Président. J'espère que nous n'avons pas pour les autres laboratoires qui ont besoin les obligations de postes, les mêmes problèmes que pour ce poste-là ? Visiblement, puisque le laboratoire où devrait être affecté ce poste n'a même pas été consulté. Il n'a donc pas pu donner d'avis. Monsieur ROOS a fait une

remarque qui m'inquiète un p'tit peu. Visiblement, c'est en conseil restreint qu'il a été discuté de la publication des postes, je rappelle que c'est en conseil plénier que cela doit se faire. C'est une composante plénière. Et donc, cela entache un peu d'irrégularité, l'ensemble des décisions qui ont été prises par ce conseil de DSI.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur (inaudible)

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

M. – (inaudible)

M. le Président Eustase JANKY – On n'entend pas....

Mme – On n'entend pas.

M. – C'est que le DSI est l'unique composante, je pense, qui ait été consulté sur le pôle Martinique. Donc, moi, je ne sais pas ce qui s'est passé. Au niveau des procédures, c'est vrai que c'est le CA plénier qui aurait dû décider de cela. Ça cause plein de problèmes. Mais, il faut qu'on tienne compte vraiment qu'il nous faut apporter des postes au DSI.

(Discussions simultanées)

M. – Les postes qui, sont là ne sont pas suffisants. Donc, il faut qu'on tienne compte de cela. Bien sûr, il y a le problème juridique qui se pose pour le PR 001, puisqu'il faut qu'on trouve une solution pour ce problème. Je pense au (inaudible) des pôles. Il faut une discussion, parce qu'il y a un maître de conférences associé qui est recruté, par convention avec la composante, avec l'IUT, entre l'IUT et la FDE, jusqu'en 2021. Donc, il y a un problème juridique. Mais je veux qu'on retienne, dans mon intervention, qu'il faut vraiment sortir le DSI, dans la situation dans laquelle il est.

(Discussions simultanées)

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Alors, Monsieur le Président, je me permets de vous demander la parole, pour dire que j'abonde dans le sens de Monsieur René DORVILLE. Je crois qu'effectivement le DSI est une composante qui est en souffrance, et c'est la raison pour laquelle ma propre composante, nous avons consenti à apporter un poste de Professeur au DSI. Effectivement, l'enquête a prouvé l'ajustement dans le cadre administratif, nous permettra le transfert. Mais sur ce point pour la faculté de Droit et d'économie de la Martinique, le principe est acquis. Madame la V/P pôle souhaite s'exprimer.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Mais en fait, je m'exprime sur le dernier propos tenu concernant le recrutement d'un maître de conférences associé au niveau...à l'IUT c'est cela ? Alors, je suis très surprise de cela. Parce qu'au niveau du pôle universitaire, nous n'avons aucun élément sur ce sujet. Il y a effectivement une demande de recrutement qui a été faite, et une demande qui est en train de s'ouvrir, une demande de recrutement qui a été faite, et le dossier est en instance au niveau du pôle. Donc nous avons effectivement refait cette information mais le contrat n'est pas émis pour cette personne, et il n'y a pas de PV d'installation, puisque nous sommes toujours en attente de documents complémentaires.

(Discussions simultanées)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Alors la composante, IUT a fait une demande de recrutement. Le pôle a émis cette demande de recrutement, il a demandé des éléments complémentaires, pour pouvoir poursuivre la procédure. Ensuite le directeur de l'IUT a fait une demande directement au niveau du Président de l'université, concernant cette demande de recrutement. Aujourd'hui, elle n'aurait pas reçu de réponse du pôle. Le Président s'est retourné vers moi, et m'a demandé, effectivement, de traiter ce dossier, et de la voir au niveau du conseil de pôle, ce que j'ai fait. Les éléments ont été transmis au conseil de pôle, il manque un certain nombre de documents nécessaires à l'instruction du dossier. Ils ont été portés à la connaissance du conseil de pôle. Le conseil de pôle a pris une décision selon laquelle il était favorable au recrutement, sous réserve que les documents demandés à la composante IUT pour pouvoir mener à terme cette procédure soient apportés au pôle. A ce jour, nous n'avons pas eu de retour des éléments complémentaires qui avaient été demandés à l'IUT. Nous n'avons toujours pas de réponse. Et ce que je suis en train de dire, la décision du conseil de pôle a été portée à la connaissance du président de l'université. Donc, je suis surprise aujourd'hui d'entendre qu'il y a un recrutement de fait sur ce poste. Le pôle n'a aucune information sur le fait qu'un recrutement soit réalisé. Aucun document n'est parvenu au service ressources humaines du pôle universitaire.

M. René DORVILLE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Excusez-moi. Il y a un conseil de pôle ? Non, non, non, mais c'est ce qu'on m'a dit. Donc, mon argumentaire était basé sur cela ; pas sur autre chose.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Mais, je t'explique, je réexplique, c'est un poste stock et il y a 11. Mais, il y aucune raison qu'on ne puisse pas arriver à termes sur ce recrutement, si effectivement, les documents sont transmis. Mais jusqu'à présent, on n'a aucun document concernant le poste. De toutes les façons, son (inaudible) ne se fait pas, puisqu'on n'a pas les documents complémentaires que j'ai demandés à l'IUT.

M. – Je pense que le type de recrutement, on n'a pas (inaudible)

Mme Pascale JEAN-BAPTISTE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Ce dossier qui avait été validé pour notamment régler les (inaudible) ...par le CAC pour la circonstance, et la procédure a été parfaitement suivie. D'ailleurs les documents ont été transmis par le pôle à l'époque, pour le CAC, et la procédure a suivie normalement son chemin. Je pense qu'on devrait (inaudible) avec l'autre poste de MCF associé ; mais si vraiment cela a été fait, en effet, il y a eu peut-être un problème sur un avis que vous n'avez pas été...pour lequel on était en attente depuis deux mois, mais sinon, le dossier lui-même, concernant Madame CORALIE a suivi son cours et est remonté, (inaudible) avec tous les dossiers ayant été examinés par le CAC.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Bien. Donc, ...

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Non, je ne confonds pas Madame JEAN-BAPTISTE, il s'agit bien du poste SCP, du poste de carrière social (inaudible). Nous sommes toujours en attente du PV du conseil restreint de l'IUT, un sur la chargée de mission du département (inaudible) social qui devait être informée, puisque je n'ai pas encore eu ma fiche de poste sur les statuts de l'IUT. Nous sommes toujours en attente du nouveau PV du conseil plénier de l'IUT mentionnant la référence du support du poste vacant. Nous sommes toujours en attente de la convention de mise à disposition de l'entente piétaire entre la faculté de droit et l'IUT concernant ce poste. La dernière remarque qu'on nous a faite remonte au 12 novembre 2018.

M. le Président Eustase JANKY – Bien. On va continuer.

(Discussions simultanées)

Mme Pascale JEAN-BAPTISTE *(Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique)* – *(inaudible)*. En tout cas, ça a été fait, conformément, à la procédure, pour le règlement du MCF associé.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN *(V/P Pôle Martinique)* – Non, Madame JEAN-BAPTISTE.

(Discussions simultanées)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN *(V/P Pôle Martinique)* – Non, non, madame JEAN-BAPTISTE. Les documents ne sont pas remontés au niveau de la...

Mme Pascale JEAN-BAPTISTE *(Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique)* – Mais j'ai vu ce matin avec les services. J'ai revu avec les services...

Mme – Madame FRANCOIS-HAUGRIN, il a été fait *(inaudible)*

(Discussions simultanées)

Mme – Des éléments inexacts. D'ailleurs le directeur de l'IUT que j'ai rappelé à l'ordre alors, la façon, *(inaudible)*. Il nous a induits en erreur. Il a eu le tact de ne pas répondre. Finalement les éléments exacts concernant le fonctionnement de l'IUT, *(inaudible)*. S'il y a l'intention vraiment de mettre en difficulté un département, quand déjà il est fortement soutenu par toutes les instances, eh bien, *(inaudible)* en tout cas, ça fonctionne, il y a enfin un maître de conférences associé, parce que c'est le seul *(inaudible)* qui fonctionne. C'est vrai que si elle venait en l'occurrence à supprimer ce poste, *(inaudible)*

M. le Président Eustase JANKY – Ok, donc on va continuer le travail

(Brouhaha)

M. le Président Eustase JANKY – On va continuer *(inaudible)*

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – madame FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN *(V/P Pôle Martinique)* – Il y a une différence entre respecter les procédures et ne pas mettre en difficulté...

(Discussions simultanées)

(Brouhaha)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN *(V/P Pôle Martinique)* – Respect de procédure, c'est tout.

(Discussions simultanées)

(Brouhaha)

Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Il est favorable au fait de positionner un maître de conférences associé (*inaudible*)

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Avant de passer au vote, je vais simplement dire que le DSI, je l'ai dit déjà, je l'avais dit, que c'est une constatation, c'est une composante en souffrance, je pense que tout le monde l'a constaté. Par contre, les postes, il faut les mettre aux bons endroits. C'est tout ce que je demande. Il faut les mettre dans les mentions qui en ont vraiment besoin, et ne pas venir gonfler les mentions pour lesquelles il y a déjà suffisamment d'enseignants. Voilà, donc, nous allons voter sur le poste informatique 232, l'ouverture de ce poste. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

M. – Juste Monsieur le Président, je voudrais avoir la confirmation

M. le Président Eustase JANKY – Une dernière, une dernière, dernière Monsieur

M. – Juste Monsieur le Président, il faudrait avoir la confirmation du laboratoire d'affectation de ce poste-là. On n'a pas encore le laboratoire d'affectation pour ce poste.

M. le Président Eustase JANKY – Oui, mais Monsieur GEOFFROY

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – J'ai toujours été favorable, bien entendu, comme tout directeur de laboratoire à accueillir des supports pour la recherche dans mon laboratoire. C'est le cas pour ces trois postes. En revanche, je n'ai pas eu de document officiel à présenter en conseil de laboratoire de demande, de mail, de courrier. Donc, ces postes-là, les trois, même si on parle du premier, ne sont pas passés en conseil de laboratoire du LAMIA donc, je ne peux pas décider tout seul de mettre de poste ou pas. Je n'ai pas eu de sollicitation de la part du pôle Martinique ou de la composante pour cela.

M. le Président Eustase JANKY – Ok. Donc, on va passer au vote pour l'ouverture du poste 0232 en informatique.



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ? 28

Qui vote contre ?

En Martinique ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – 9 contre.

M. le Président Eustase JANKY – Combien ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – 9 contre et pas d'abstention

M. le Président Eustase JANKY – 9 contre et pas d'abstention en Martinique, et ici, 19 contre et zéro abstention. Donc poste suivant, statistiques appliquées, c'est le poste 316 qui est en section 4 et passera en section 26/27.

Mme – C'est sciences politiques.

M. le Président Eustase JANKY – Oui, sciences politiques.

(Discussions simultanées)

Mme – Est-ce qu'on peut savoir le laboratoire.

(Discussions simultanées)

Mme – Ce poste il n'était pas en 04, il était en 01, c'était un poste de maître de conférences (inaudible)

M. le Président Eustase JANKY – Il passe en math et informatique.

(Discussions simultanées)

Mme – Moi, j'avais deux questions, le laboratoire aussi sur ce poste et puis, 26/27, ça correspond peut-être en 26 statistiques appliquées, mais 27 ça correspond à quoi ? L'intitulé serait statistiques appliquées et informatiques. Si vous avez une réponse.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Et ça c'est ce que Monsieur DANIEL a indiqué, c'est le poste de droit au DSI en support d'une composante en tension.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur CLERGUE.

M. Manuel CLERGUE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – En tout cas, il ne me semble pas, à moins que ça ait changé récemment, que statistiques appliquées soit l'intitulé d'une SEN. C'est marqué dans le tableau l'intitulé c'est Mission à SEN. « Appliqué » n'est pas dans la section SEN.

Mme – C'est sûr que c'est mathématiques appliqués.

M. le Président Eustase JANKY – Ok, d'accord. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, on va voter sur l'ouverture du poste 0316, qui passe de la section 01, à la section 26/27, avec...il faudrait donner un autre intitulé à (inaudible) pas statistiques appliquées, mais mathématiques appliqués. Madame COLLARD Mathématiques appliquées et informatique. Donc, beaucoup de changement. Ancienne section 01 intitulé mathématiques et informatique appliquée, et la nouvelle section 26/27. Alors, on va passer au vote sur ce poste 316.



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – 7 votes contre.

M. le Président Eustase JANKY – On va recompter. En Guadeloupe ceux qui ont des procurations levez les deux mains. Combien de contre en Martinique ?

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – 7.

M. le Président Eustase JANKY – Et 16 en Guadeloupe cela fait 23.

M. Justin DANIEL (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, je vous demande de m'excuser, parce que je suis attendu pour un CSI, je ne peux pas pénaliser les étudiants, j'ai donc donné procuration à Monsieur Julien LAPOINTE, et je vais y aller.

M. le Président Eustase JANKY – Merci beaucoup. Merci Monsieur Justin DANIEL. Bien, on va passer au dernier poste, le poste de mathématiques. C'est un poste intitulé 001, un poste de droit privé qui était en section 1 et qui va passer en 26. Pareil, mathématique informatique appliquée.

M. le Président Eustase JANKY – Questions ? Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il y a un problème sur ce poste...il y a deux contrats dessus. Il y a un contrat en cours pour le maitre de conf associé, et une demande de SUFC. Donc, on vous demande deux choses sur un seul poste. Si vous acceptez, vous (inaudible) tout le monde.

(Rires)

M. le Président Eustase JANKY – Madame LEMOINE je suis là à titre de quelqu'un qui gère le CAC, mais je ne vote pas.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je sais.

(Rires)

M. – Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

M. – Ce poste 01, normalement est aussi occupé à mi-temps par un prof associé en tant que (inaudible)

(Rires)

M. – Madame LAPLAIGE peut-elle nous confirmer, mais Madame (inaudible) il me semble est sur ce support.

Mme – Oui, oui. Je confirme que c'est deux mi-temps qui utilisent ce support-là.

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Juste, Madame (*inaudible*) n'est pas maître de conférences associé, elle est professeur associée. Donc, c'est un professeur des universités associé.

(Rires)

M. le Président Eustase JANKY – Bien. On va passer au vote.



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ? 27

Monsieur LAPOINTE vous pouvez compter s'il vous plaît.

(Rires)

M. Julien LAPOINTE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – 8 votes contre en Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – 19 contre ici. Merci c'est un peu long, c'est ce qui a posé problème. Je pense qu'il faut vraiment, au niveau des pôles, qu'il y ait des discussions. En central, il faut que le travail soit fait en amont pour qu'on ait, au central, qu'on ait le moins de problèmes possible. Je rappelle que je ne prends pas part au vote, je ne fais que diriger le CAC. Et sans orienter. Voilà. Donc, on va passer au point suivant. Monsieur DAVID.

M. Julien LAPOINTE (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Président, Madame SMITH-RAVIN demande la parole.

M. le Président Eustase JANKY – Oui, madame SMITH-RAVIN.

Mme Juliette SMITH-RAVIN (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Oui, je voudrais dire que j'ai suivi cela effectivement avec la campagne de poste sur la Martinique, j'aurais bien aimé avoir un récapitulatif, finalement, combien de postes ont été pourvu en Martinique ?

M. le Président Eustase JANKY – Madame SMITH-RAVIN, je ne vais pas revenir dessus.

Mme Juliette SMITH-RAVIN (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Non, non, mais est-ce qu'on peut me dire...je ne vois pas.

Mme – 9 défavorables.

Mme Juliette SMITH-RAVIN (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Donc, il y a combien finalement de postes qui seront mis au concours ? Est-ce qu'on pourrait me donner un récapitulatif ? C'est tout ce que je demande.

M. – Il y a 6 défavorables.

Mme Juliette SMITH-RAVIN (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Six.

M. – Oui, 6 favorables et 10 défavorables. C'est cela. Et 10, donc.

M. le Président Eustase JANKY – Madame RAVIN vous avez entendu ?

Mme Juliette SMITH-RAVIN (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Non, je n'ai pas entendu.

M. le Président Eustase JANKY – Donc 6 favorables et 10 défavorables. Le point suivant, Monsieur DAVID.

M. Jean-Charles DAVID (*Responsable Administratif*) – Oui, le point suivant concerne un cadrage sur les nouvelles mises en place de post-doctorants. C'est une question qui a été posée lors du précédent CAC plénier du 22 novembre, de mémoire. Il s'agissait surtout de répondre à la question de savoir dans quel contexte les postes doctorants pouvaient avoir des missions d'enseignement ?

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur MOLINIE est-ce que tu peux faire très vite, et présenter les (inaudible)

M. MOLINIE – Je vais essayer, mais je suis bavard.

M. le Président Eustase JANKY – Synthétise.

M. MOLINIE – Ok. Donc les emplois à l'université, comme les postes doctorants, sont en réalité trois types d'emplois :

- Les emplois à la recherche qui sont des post-doctorats, du coup des personnes qui n'ont pas fait leur thèse à l'université, et donc, qui ont des bourses de postes doctorants.
- Les CDD recherches qui sont considérées... les postes doctorants, en CDD recherche cela veut dire qu'ils peuvent être :
 - o Soit CDD chercheurs comme dans les organismes de recherche,
 - o Soit plus communément chez nous, des CDD BIATSS catégorie A, généralement ingénieur d'étude ou ingénieur de recherche, qu'on va mettre en œuvre pour pouvoir faire les actions de recherche.

Donc, parmi les post-doctorants de l'établissement, ceux qui sont autorisés de fait à faire de l'enseignement, ce sont bien sûr les ATER, puisque de par leur contrat, ils sont attachés temporaires d'enseignement et de recherche. Les autres ne peuvent, de par la loi, être autorisés à avoir un cumul d'activités, je rappelle un cumul d'activités que par autorisation du Président, puisqu'ils sont embauchés, au préalable, pour une action donnée, et donc, on va les utiliser, et c'est extrêmement cadré, pour pouvoir faire de la formation. Je rappelle que les cumuls d'activités qui concernent les personnes qui veulent créer des entreprises etc. sont des éléments très cadrés, et donc, sont autorisés, dans les établissements publics pour les actions d'enseignement et de formation. Donc, voilà. Alors, le cumul d'activité d'un personnel de l'université, BIATSS, pour faire de l'enseignement, est déjà une dérogation, très extrême, du texte, puisqu'il s'agit de cumul d'activités à l'intérieur du même établissement. Et donc, répond à un cadrage très strict voulu par la Cour des Comptes qui revient à dire que la personne fait ce cumul d'activités, en dehors de ses heures de travail. Je rappelle que ce cumul d'activités n'est pas considéré comme des heures supplémentaires. Il ne s'agit pas d'heures supplémentaires qu'on octroie à la personne qui serait dans son compte épargne temps. Mais il s'agit d'un autre travail, pour lequel l'établissement va le rémunérer par ailleurs. Cela veut dire que cela revient à rémunérer quelqu'un de

l'établissement, dans l'établissement pour une action autre que celle pour laquelle il a été embauché au départ. On comprend bien que c'est déjà très, très cadré. Quand en plus.... C'est « très cadré ».

Mme – C'est interdit.

M. MOLINIE – Non pas interdit.

Mme – Si c'est

M. MOLINIE – Pour les actions de formation, c'est très cadré. Déjà pour les personnels titulaires. Si on prend des personnels contractuels pour lesquels nous on a fait un contrat de droit public ou privé, pour lesquels on les a embauchés pour une action, leur donner une autorisation par la même, le cumul d'activité pour aller faire autre chose que ce qui a dans leur contrat de travail, est très très dérogatoire. Je le dis comme cela. C'est très, très dérogatoire (*inaudible*). Et en fin de compte, quand ces contrats sont pris pour des actions de recherche pour lesquels des bailleurs de fond financent l'université, il faudrait qu'on ait l'autorisation du bailleur de fonds, d'utiliser les personnes qu'on a embauché pour faire le travail pour eux, avant de leur donner une autorisation de cumul pour aller faire de l'enseignement. Sans quoi, cela pourrait apparaître comme étant un détournement de travail principal à des fins d'aider l'établissement à résoudre son problème d'enseignement. Donc, pour ce cadre, c'est pour cela que dans ce cadre très précis, pour l'instant, le cadrage de l'établissement est qu'on ne prend pas de risques vis-à-vis des bailleurs de fonds, en particulier, pour les bailleurs de fonds européens, parce qu'ils peuvent toujours se retourner contre nous après pour vol. On ne prend pas de risque et dans ce cadre-là, comme on a embauché des gens pour faire de la recherche sous contrat CDD, on les maintient à faire de la recherche, et on n'autorise pas de cumul d'activités. Voilà ce que le cadrage dit. Globalement, voilà pourquoi l'établissement se protège vis-à-vis de cette autorisation du cumul d'activités des personnels CDD de recherche.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, la conclusion a été très claire. Monsieur MOLINIE l'a dit, il n'y a pas de cumul pour les gens qui sont embauchés pour faire de la recherche.

Mme – Il a dit plus. Il a même dit que normalement il n'y a pas de cumul pour les gens qui sont titulaires, et pour lesquels leur fonction n'est pas de faire de la formation et de l'enseignement.

(Discussions simultanées)

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – J'ai quand même une question. Il a été dit qu'on se posait vis-à-vis de bailleur de fonds. Le bailleur de fonds n'est pas autorisé à signer.

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Ok, C'est le président qui discute de ce dossier-là.

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Il peut y avoir un courrier qui soit adressé au bailleur de fonds.

M. le Président Eustase JANKY – C'est compris dans la convention.

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Non, mais il y a des conventions types, il y a des questions de cout (*inaudible*) Et si on s'adresse au bailleur de fonds et qu'on lui pose la question et puis, il donne la réponse, parce que moi je trouve que cela a ouvert un peu le futur de nos anciens étudiants qui sont (*inaudible*) parce que ce sont des gens, qui finalement, n'auront peut-être

jamais enseigné, et qui ne pourront avoir les éléments, ne pourront pas être qualifiés, ne pourront pas se présenter à des postes....

M. le Président Eustase JANKY – Madame GASPARD, il y a des règles. Il faut essayer de respecter les règles.

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Non, je vous demande est-ce qu'il est possible de s'adresser au bailleur de fonds, et de lui poser la question de savoir si cela lui pose un problème.

M. le Président Eustase JANKY – Si c'est compris dans la convention, il n'y a pas de souci. Je n'ai pas (inaudible)

(Discussions simultanées)

Mme – Il y a des conventions qui sont tout à fait types et dans lesquelles les questions d'enseignement ne seront pas dedans, (inaudible)

(Discussions simultanées)

Mme – Les conventions PO de la Région, il y a peu de chances qu'ils mettent les questions sur les enseignements, ils ne mettront jamais, donc....

M. le Président Eustase JANKY – Ils savent très bien. Si on met dans la convention, et là, on va détourner justement les chercheurs vers l'enseignement et ce n'est pas le but.

(Discussions simultanées)

Mme – Non, le nombre d'heures, c'est un nombre d'heure qui est fixé, il ne s'agit pas qu'ils fassent 190 heures alors qu'il y a un qui serait à (inaudible)

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Aujourd'hui, je ne suis pas dans cette dynamique, et je n'ai pas envie que l'établissement soit dans cette situation.

(Discussions simultanées)

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) Ça nous pose un p'tit peu problème qu'on ne puisse pas s'adresser au bailleur de fonds et lui dire voilà, est-ce que vous autorisez telle ou telle personne à faire des cours.

M. le Président Eustase JANKY – Dans la convention initiale, si c'est porté, je dis ok. Si ce n'est pas porté, c'est non. Je ne vais pas aller perdre à chaque fois du temps pour faire un courrier, pour demander l'autorisation....

Mme Sarra GASPARD (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Ce n'est pas vous qui faites le courrier.... (inaudible)

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Merci Président; Je voudrais rappeler qu'il y a quand même un certain nombre d'emplois qui permettent à des post-doctorants de faire de l'enseignement. Donc, il s'agit...je ne parle pas de poste de maitre de conférences, bien entendu.

Je parle de postes de professeur contractuel, enfin, de maitre de conférences contractuel et d'ATER. Ce sont des dispositifs qui sont prévus pour cela, pour rallier enseignement et recherche. Il y a d'autres dispositifs qui concernent uniquement la recherche, en général le Post-doc au sens du spécifique et il y a des dispositifs qui ne concernent que l'enseignement, ce sont les postes de professeur contractuel. Donc le type c'est le PRAG mais en contractuel. Donc, là, il y a 384 heures, ce n'est pas pour faire de la recherche, c'est que de l'enseignement, on demande un Master, mais on peut avoir un doctorat aussi. Donc, il y a une gamme de possibilités prévues par la loi, et je pense qu'il est sage de rester dans le cadre légal, de ne pas prendre de risques et que cela ne coute rien d'ajouter à une convention, si ce n'est qu'elle ne sera peut-être pas signée par le bailleur de fonds que le chercheur fera aussi de l'enseignement. Parce que cela peut effectivement refroidir le bailleur de fonds.

M. le Président Eustase JANKY – Madame LEMOINE.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Moi, je voudrais élargir un peu le débat, mais c'est sur les histoires de cumul d'emploi des fonctionnaires. Je ne sais pas si vous le savez, mais notre Président MACRON a changé beaucoup de choses. Un fonctionnaire n'a pas le droit d'exercer deux métiers, à part si celui-ci en est en profession libéral est destiné à une expertise intellectuelle, artistique et à un thème particulier. C'est-à-dire avec, normalement...Je ne sais pas si vous recevez beaucoup de demandes de cumul d'activités, mais on le sait qu'on a énormément de nos collègues qui font autre chose que leur emploi. Et on le voit souvent. Donc, moi, j'avoue que cela me perturbe énormément.

M. le Président Eustase JANKY – Moi, cela me perturbe beaucoup aussi, parce qu'en fait, quand on est trop dilué, on ne fait pas du bon travail. Et quand on veut faire beaucoup de choses, eh bien, c'est la recherche qui prend un coup aussi.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – moi, j'ai déjà entendu un collègue me dire que son salaire de maitre de conférences c'est plus de l'argent de poche.

M. le Président Eustase JANKY – Cela fait bien longtemps que je dis que (inaudible) Bon, ok. Donc pour conclure, en disant que pour l'instant les chercheurs qui sont embauchés pour faire de la recherche donc, il faut les laisser à la recherche, les ATER qui ont la possibilité de faire de l'enseignement, les laisser le soin de faire de l'enseignement. Maintenant si dans la convention initiale on peut dire que c'est possible, je dirai ok, mais à condition de bien encadrer pour éviter que justement de détourner les postes de la recherche vers l'enseignement. Voilà, donc, il y avait deux questions diverses. Il n'y avait pas de vote, c'était juste une information. Il y avait deux questions diverses. Une question qui a été posée par Madame (inaudible)

(Discussions simultanées)

M. DAVID – Une convention avec l'agence française de la biodiversité qui concerne le laboratoire AIHP. Cette convention est présentée au CAC, parce que le laboratoire est localisé sur deux pôles. C'est la raison principale.

M. le Président Eustase JANKY – Alors, est-ce que cette convention pose problème ?

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Moi, j'ai regardé, et je ne sais pas. Il me semblait qu'on a mis en place une cellule de valorisation, mais normalement, il y a des frais de gestion, et il y a un certain nombre de choses à rajouter, je n'ai pas vu cela moi. J'ai vu frais administratifs 1 500 €, mais il me semble qu'on avait acté le fait que pour perfectionner nos cellules de valorisation, il fallait mettre des frais...Il y a un quota non ? C'est 12 %, non ce n'est pas cela ?

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

M. – Ça dépend

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Ben, je ne sais plus, il y avait des cas particuliers.

M. – Oui, il y avait des cas particuliers.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Mais là, il me semble que c'était 15 000 ou 17 000 €. Il n'y avait rien, et quand ça dépasse cette somme-là...Moi, je ne vois pas de frais. Et ensuite, je voudrais juste savoir si c'est une procédure qui se rajoute effectivement à la procédure qui existe justement avec les conseils de pôle, et la cellule de valorisation. Parce que c'est la première fois qu'on voit cela, et AIHP n'est pas la seule...moi, je trouve que ce qu'il nous manque, c'est que la liste des laboratoires qui sont effectivement à cheval, et qui effectivement, pour toute décision concernant ces laboratoires, doivent passer par le CAC. J'ai relu tous les statuts.

M. MICHEL GEOFFROY – Oui, AIHP-GEODE n'est pas un laboratoire multisite de fait, les décisions sont prises en conseil académique et non pas en commission de la recherche ni du pôle de Martinique, même si le siège est en Martinique. Et après, la liste des laboratoires, elle n'est pas très longue. C'est vrai que ce serait une bonne idée que de la transmettre à tout le monde, qu'on sache quels sont les labos qui sont multisites. Après, pour le pourcentage, je sais qu'il y a eu un bug, parce que le Président, en fait, a été sollicité pendant les vacances, les congés de Noël, c'est pour cela que c'est arrivé un peu précipitamment. Puisqu'apparemment, il y a eu des couacs dans la procédure. Alors, je ne mets personne en...je n'accuse personne, c'est juste que je crois que les collègues à l'origine de cette convention, ne savaient pas trop à quelle instance s'adresser, donc, elle s'est un peu perdue dans différents circuits, sans jamais finalement être validée nulle part. Et donc, elle nous est arrivée, un peu à la dernière minute. Et c'est vrai que concernant les frais généraux, je ne sais pas s'ils correspondent à ce qu'on avait voté en conseil d'administration. Je n'en sais rien.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je ne sais pas si...je ne suis pas mauvaise en math, mais on était 56 000 € de 12 % cela fait 20 500 €. Donc, on avait voté une procédure, on dirait que cela dépasse les 15 000 €. Le V/P pôle n'était pas autorisé à signer les conventions, c'est bien cela Monsieur le Président ? Et ensuite, il y avait toute une procédure que Monsieur ZAHIBO va faire pour la Guadeloupe. Il nous avait montré, et si c'était du PO, si c'était un ANR, si c'était un FEDER, si c'était privé, expertise etc. Il y avait toute une procédure sur lequel on a voté. Et c'était bien indiqué que cela devait passer par le CA ou que le CAC n'avait pas d'avis scientifique à donner, c'était juste...

M. le Président Eustase JANKY – J'avoue que cette convention, je l'ai lue rapidement, et je n'ai pas eu le temps de vraiment le lire. Donc, on peut demander à Monsieur ZAHIBO, la...

(Discussions simultanées)

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il est central Monsieur ZAHIBO ?

Mme – Oui.

M. – C'est lui*-même.

M. le Président Eustase JANKY – Sous réserve. Est-ce qu'on peut voter sous réserve ? Le temps de faire la convention.

Mme – s'il vous plait Monsieur le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

Mme Juliette SMITH-RAVIN (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Donc, c'est Madame SIMTH-RAVIN. Effectivement, j'ai lu la convention, elle est intéressante, mais en fait, je me demande même si cette convention n'aurait pas dû s'élargir et être une convention cadre pour toute l'UA. Parce qu'effectivement, l'Agence Française de Biodiversité s'est installée, et il y a beaucoup de projets de recherches qui vont se mettre en place, que ce soit en Martinique et en Guadeloupe, et aussi le Parc Marin qui est aussi une agence aussi qui est en train de se mettre en place. Cela pourrait être plus intéressant d'avoir une convention cadre et qu'au fur et à mesure, faire des conventions d'objectifs sur les projets....

(Discussions simultanées)

M. le Président Eustase JANKY – C'est une bonne question Madame SIMTH-RAVIN. Je pense qu'il faut travailler sur une convention plus large, et là, cette convention qui est arrivée, je pense qu'elle a déjà pratiquement abouti. On ne peut pas changer cette convention, mais travailler sur une convention cadre.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – je trouve que c'est vraiment intéressant.

M. le Président Eustase JANKY – on va demander à Monsieur ZAHIBO s'il peut faire une convention cadre.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Oui.

M. le Président Eustase JANKY – Avec des dispositifs.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Et nous, on peut voter sur un principe.

M. le Président Eustase JANKY – Voilà, moi, je pense.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Au moins, ce sera bloqué.

M. le Président Eustase JANKY – voilà, voilà. On ne va pas bloquer, on vote sous réserve que le bilan...Donc, est-ce que voulez qu'on puisse voter sur cette convention ? On va demander à Monsieur ZAHIBO de préparer une convention cadre



Vote

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

M. le Président Eustase JANKY – 4 votes contre en Guadeloupe. Merci. Tu avais une autre question diverse, une question de Madame LEMOINE. J'avais un peu répondu, mais... (inaudible).

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je crois qu'on va faire cela lors d'une prochaine réunion. Là, les discussions qu'on vient d'avoir, c'est vraiment sur des histoires de procédures. Parce que moi, je suis un peu interloquée en tant que membre de la CFVU Guadeloupe, d'apprendre en fait que des décisions qu'on prend en CFVU Guadeloupe, repassent par le conseil polaire, parce qu'on nous a dit que c'était une instance du conseil ...Non, non, moi, vous savez, je suis très pour les procédures, pour qu'après on les applique, voilà. Donc, j'aimerais bien savoir dans les procédures, et parce qu'après j'ai l'impression que quand ça arrange certains, ça va en arrière et quand ça n'arrange pas, ça avance de l'autre côté. Donc, je suis venue m'impliquer. Et ensuite, il y a une chose qui m'a interloquée, mais je pense que c'est plutôt en restreint, c'est quand j'ai lu au niveau du CAC, et surtout du CAC restreint, c'est marqué, que les questions individuelles relatives aux enseignants chercheurs, autres que les professeurs d'université, et composé en parité dans les deux (inaudible) et en parité des représentants des professeurs d'université et des autres enseignants chercheurs. Enfin, c'est dans les statuts votés en juin 2016. Oui, je ne lirais pas quelque chose qui vient d'ailleurs, et donc, cela veut dire que quand on fait nos recrutements, nos profils de postes, etc. etc., il n'y a jamais la parité, je ne pense pas homme-femme et encore moins, professeur....

M. Michel GEOFFROY – C'est quel article ?

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est l'article 26. Je l'ai retrouvé ce matin sur le site. Donc, je n'invente rien.

M. le Président Eustase JANKY – Alors, pour répondre à la première question des circuits. Madame LEMOINE, c'est vrai qu'il y a un circuit très spécifique, et je demande à chaque fois de respecter le circuit. Quand les documents arrivent en central, moi, j'estime que tout a été fait en amont. Cela veut dire sur les pôles avant d'arriver en central. Alors quelquefois, malheureusement, pour ne pas bloquer un pôle, on est en conseil plénier, on est amené à faire quelques modifications, quelques arrangements, pour éviter de bloquer un pôle, mais c'est le conseil plénier qui prend la décision. Mais, j'insiste beaucoup sur les circuits à respecter, avant que les documents arrivent ici. Si effectivement tout était respecté au niveau des pôles, je pense qu'en arrivant ici, on ne poserait plus des problèmes, des questions d'organisations etc.

Mme Soazig LEMOINE (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – De politique. J'aimerais qu'un jour qu'on parle de politique de recherche, de politique d'enseignement, de politique de recrutement, de politique. On ne fait que l'administratif et on fait un travail qu'on ne devrait pas faire quoi.

M. le Président Eustase JANKY – D'accord. Je suis entièrement d'accord. Cela veut dire qu'en amont, le travail est fait. Alors, Monsieur DESERT avait posé aussi une question diverse concernant la date d'un prochain CAC restreint. Je crois qu'on va devoir le faire fin janvier Monsieur DAVID. Est-ce qu'il y a d'autres choses à mettre à l'ordre du jour ? Je crois que d'ici fin janvier, on fera un CAC restreint. Monsieur DESERT, je ne sais pas s'il est encore là.

M. DAVID – Oui, Monsieur le Président, un CAC restreint plutôt, parce que cela met en (inaudible)

M. le Président Eustase JANKY – Je suis d'accord Monsieur DESERT. Mais, moi, je ne peux pas, je ne vais pas gérer en central l'urgence, puisqu'il y a des urgences, des retards qu'on prend partout, et moi, la semaine prochaine, j'ai deux conseils importants, et je demande au même personnel de gérer les conseils de la semaine prochaine, et de gérer un CAC restreint. Donc, après le travail est mal fait, et en conseil plénier, personne n'est content. Je pense que si je dis déjà fin janvier, fin janvier ce n'est pas dans un mois, c'est dans pas longtemps. Si je vous avais dit dans deux mois, c'est autre chose, mais je dis fin janvier dans quelques jours. Voilà, donc, je pense que ce que vous avez à faire passer en conseil restreint il ne sera pas trop tard. Voilà donc, merci beaucoup. Je crois qu'on a fini ce conseil. Ce fut un peu difficile mais, on est quand même arrivé à terme. J'espère que cela (inaudible) je sais qu'il y a eu quelques soucis, mais nous devons véritablement travailler pour le développement de l'université, que chacun, en revenant dans son pôle réfléchisse un peu pour le seul but qui est d'améliorer le fonctionnement et éviter de vivre ce que nous avons vécu aujourd'hui au niveau du CAC plénier. Merci beaucoup, et puis, bonne chance.